

la Luciole

Bulletin des pratiques **bio** en Auvergne-Rhône-Alpes

N°34
Hiver
2022



BIODIVERSITÉ

Favoriser
la **biodiversité** à la
ferme

Pages 11-13

MARAÎCHAGE

Mécanisation
du **dés herbage**
des oignons et des
échalottes

Pages 14-16

FILIÈRES

Développement de
la **filrière brassicole**
bio

Pages 26-27



• **FRAB AuRA** •
Les Agriculteurs **BIO**
d'Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

ACTUALITÉS NATIONALES

Page 4

-

ACTUALITÉS RÉGIONALES

Pages 5-6

-

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES

Pages 7-10

-

TECHNIQUE BIODIVERSITÉ

La biodiversité floristique
et faunistique

Pages 11-13

-

TECHNIQUE MARAÎCHAGE

Désherbage
des oignons et des échalottes

Pages 14-16

Des passe-pieds enherbés

Page 17

Démonstration porte-outils

Page 18

-

TECHNIQUE FRUITS

Le figier :
faire fleurir les figues

Page 19

Technique Plantes pérennes :
fertilité du sol

Page 20

TECHNIQUE VITICULTURE

Des préparations à base de
plantes limitant les dégâts de mil-
diou

Pages 21-22

-

TECHNIQUE ÉLEVAGE

Apprenez à surveiller
vos parasites

Page 23

-

TECHNIQUE APICULTURE

La nouvelle réglementation

Page 24

-

TECHNIQUE GRANDES CULTURES

Destruction de prairies
sans labour

Page 25

-

FILIÈRES

Filière brassicole en Auvergne

Pages 26-27

Label FNAB : une démarche de
progrès social

Pages 28-29

-

FORMATION

Tous
en formation

Pages 30-31



En complément de ces fonds publics, il s'avère nécessaire d'inclure des encarts publicitaires d'entreprises partenaires dans "La Luciole". Les administrateurs de la FRAB AuRA vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent une bonne lecture.

La Luciole est éditée par la FRAB AuRA (Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes)

- **Directeur de la publication** : Simon COSTE
- **Coordination générale** : Alice ODOUL et Thibault PÉCLET
- **Maquette et Mise en page** : Atelier Doppio
- **Rédaction** : Anne Haegelin, Thibault Pécelet, Alice Odoul, Amélier Hélicher, Lise Fabriès, Elodie De Mondenard, Coralie Pireyre, Fabrice Thevenoux, Céline DÉPRÉS, Erica BONNET-LAVERGE, Arthur FRAISSE, Cloé MONTCHER, Amandine BOURDIN, Céline VENOT, Claude-Eric PARVEAUD, Laurene FITO, Michel BOUY, Amélie LEBRE, Myriam Desanlis, Julie Grignon, Fleur MOIROT, Romane MONDOR, Yanis ESSAOUDI-CARRA, Marc RIVOIRE, Anne-Claire CHAMBON-PECKHAM
- **Crédits photos** : Réseau GAB - FRAB AuRA sauf mention contraire

ISSN 2426-1955

La FRAB AuRA est la Fédération régionale de l'agriculture biologique d'Auvergne-Rhône-Alpes, elle fédère les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB) : Agribiodrôme, Agri Bio Ardèche, ARDAB, ADABio, BIO 63, BIO 15, Haute-Loire Biologique et Allier BIO.



● **FRAB AuRA** ●
Les Agriculteurs **BIO**
d'Auvergne-Rhône-Alpes

FRAB AuRA

INEED Rovaltain TGV - BP 11150 Alixan
26958 Valence Cedex 09
Tél : 04 75 61 19 35
Mail : contact@aurabio.org

Avec le soutien de :


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.aurabio.org



Légumes de pleins champs ? Une opportunité à saisir !

Devant le souhait grandissant des agriculteurs-trices de diversifier leurs productions pour varier leurs rotations et assurer un complément de revenu, la création, l'accompagnement et la consolidation de nouvelles filières est à l'ordre du jour du réseau bio. Des débouchés sont également à réinventer et la restauration collective, de plus en plus demandeuse de produits en AB avec l'évolution de la loi Egalim, est un partenaire clef de ces initiatives.

C'est dans ce cadre que l'ARDAB (GAB Rhône et Loire) s'est associée à une légumerie locale et une plateforme d'agriculteurs.trices bio afin de structurer une nouvelle filière légumes de pleins champs sur le territoire. L'objectif est d'approvisionner la restauration collective de la métropole de Lyon et de Saint-Étienne, notamment les collègues ...

Motiver des agriculteurs, les former et organiser la filière sont autant de défis à relever en 2022 et pour les années à venir. D'autres initiatives germent sur le territoire tel que le regroupement d'agriculteurs de la Loire en GIEE émergence pour travailler sur un projet collectif « Légumes de plein champ en AB : création d'une dynamique technico-économique au sein des exploitations agricoles engagées dans une diversification des productions.



Marc **RIVOIRE**
Co-Président de l'ARDAB

Le réseau FNAB mobilisé pour lutter contre les contaminations pesticides

Au cours des 2 dernières années, la FNAB s'est attelée à proposer aux agriculteurs bio des outils pour leur permettre de limiter les risques de contaminations par les pesticides de leur voisinage (projet national GéRiCo : « Gestion des Risques de Contaminations »). Ce travail, mené avec tout le réseau (dont la FRAB AuRA) et plusieurs partenaires (ITAB, CUMA...) a débouché sur 3 « kits » pratiques.

Le premier donne des outils préventifs pour réduire le risque de contamination des parcelles bio par les traitements pesticides du voisinage. Le deuxième apporte des conseils concrets pour réagir en cas de problème et obtenir une indemnisation s'il y a déclassement pour cause de contamination. Enfin, le troisième kit donne aux agriculteur.trice.s des moyens techniques et organisationnels pour éviter les contaminations éventuelles liées au partage de matériels. Tous ces outils sont disponibles en ligne gratuitement. Ce travail vient compléter le combat syndical, engagé par la FNAB depuis plusieurs années, pour obtenir l'application concrète du principe « pollueur-payeur » avec obtention de plus justes indemnisations des paysans bio contaminés, et interdiction des pesticides les plus volatiles contre lesquels aucune mesure préventive n'est efficace. Cette action dispose aussi d'une dimension réglementaire pour adapter les règles de déclassement en cas de contaminations, à la nature et à l'ampleur de la contamination subie. La FNAB a proposé à l'INAO que

POUR EN SAVOIR +

Consultez les « kits contaminations » FNAB :



→ Kit n°1	→ Kit n°2	→ Kit n°3
Prévention	Que faire en cas de contamination ?	Éviter les contaminations liées au partage de matériels

Pour se rendre sur la page de téléchargement des kits :

www.produire-bio.fr

Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

Victoire syndicale de la FNAB : le crédit d'impôt bio prolongé et augmenté à partir de 2023 !

Au terme des négociations parlementaires sur le Projet de Loi de Finances 2022, le passage du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique à 4 500 € par bénéficiaire et par an a finalement été validé. Cette augmentation entrera en vigueur le 1er janvier 2023, pour les exercices fiscaux 2023 à 2025 inclus. La transparence GAEC est maintenue, dans la limite de 4 associés. Le cumul avec l'aide à la conversion restera possible, dans la limite d'un total cumulé de 5 000 €. C'est par un travail de terrain transpartisan (majorité parlementaire, groupe socialiste et apparenté, et autres groupes parlementaires) que le soutien du gouvernement à cette augmentation a pu être obtenu. Initialement, la FNAB demandait que le crédit d'impôt soit aligné sur la durée de la prochaine PAC, soit jusqu'à 2027 minimum, notamment pour « tempérer l'affront de l'alignement du soutien entre HVE et Bio dans la PAC » a souligné Philippe Camburet, Président de la FNAB. A noter que ce dispositif fiscal a été mis en place en 2007, sur proposition de la FNAB. Et c'est grâce à la mobilisation du réseau FNAB qu'il a pu être maintenu et conforté par les lois de finances successives, avec de nombreuses évolutions (de montant et de construction) au fil du temps.

Pour les déclarations d'impôt réalisées en 2022 et en 2023 (concernant respectivement les exercices fiscaux 2021 et 2022), le montant du CI-Bio reste de 3 500 €, avec un cumul possible avec les aides bio de la PAC (dans la limite d'un total de 4 000 €) et avec le crédit d'impôt HVE (dans la limite d'un total de crédits d'impôt de 5 000 €).



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

POUR EN SAVOIR +

Consulter le communiqué de presse FNAB du 12/11/2021 sur :

www.fnab.org (espace presse)

Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

2021 : bienvenue aux 830 nouvelles fermes engagées en bio !

Les nouvelles fermes bio sont présentes au sein de toutes les productions et dans tous les départements mais sont inégalement réparties. Des tendances se dessinent. Voici les premières analyses de la FRAB AuRA sur les dynamiques de l'année 2021, grâce au traitement des données des notifications Agence bio en tant que membre de l'Observatoire Régional de l'AB (ORAB).

16 nouvelles fermes engagées en bio par semaine !

Au cours de l'année 2021, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont près de 830 fermes qui ont choisi de démarrer l'agriculture biologique, la moitié par des conversions à l'AB et la moitié par des installations directement en bio. Ces estimations sont identiques à celles de l'année 2020 et supérieures à celles de 2019.

Fruits, légumes et vigne en tête :

Les productions fruitières sont en tête, en tant que productions principales des fermes nouvelles engagées en bio en 2021, partagées équitablement entre des conversions et des installations. Les dynamiques qui ont marqué 2021 reposent aussi sur des conversions à l'AB de domaines viticoles et des installations en maraîchage bio. Ces dynamiques étaient déjà observées en 2019 et en 2020. Elles se sont renforcées pour les fruits et les légumes. Les conversions en viticulture et en grandes cultures ont eu tendance à diminuer en 2021 par rapport aux deux années précédentes.

La dynamique de conversions à l'AB en viticulture s'observe fortement dans le Rhône, la Drôme et l'Ardèche. Pour les fruits, ce sont la Drôme, l'Isère et l'Ardèche qui se démarquent. Les installations en maraîchage bio étaient particulièrement nombreuses dans le Puy-de-Dôme, en Isère et dans la Drôme.

Plus de 100 nouvelles fermes bio pour chacun de ses départements : Isère, Rhône, Drôme et Ardèche

La Drôme et l'Ardèche, premiers départements en nombre de fermes bio dans la région, sont aussi les départements dénombant le plus de nouvelles fermes bio engagées dans l'année. Ensuite viennent l'Isère et le Rhône, qui eux aussi comptent plus de 100 fermes ayant démarré l'agriculture biologique en 2021. Ces départements sont davantage représentés au sein des nouvelles fermes bio engagées en 2021 (1/8 chacun) qu'au sein de l'ensemble des fermes bio (1/10). Après, viennent le Puy-de-Dôme et la Loire, qui ont connu une forte augmentation du nombre de nouvelles fermes bio engagées en 2021 par rapport à l'année 2020 (+23 % et + 24 %).

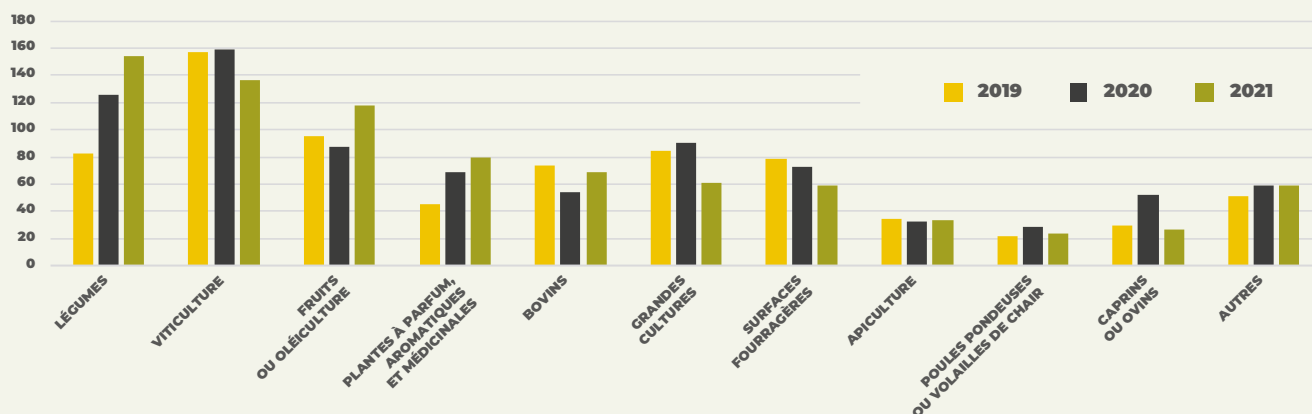
La FRAB AuRA souhaite la bienvenue à toutes ces nouvelles fermes bio et prévoit, avec ses partenaires, d'analyser de plus près les freins et les leviers au développement des filières biologiques dans la région.

Source des données : notifications Agence bio - traitement FRAB AuRA.

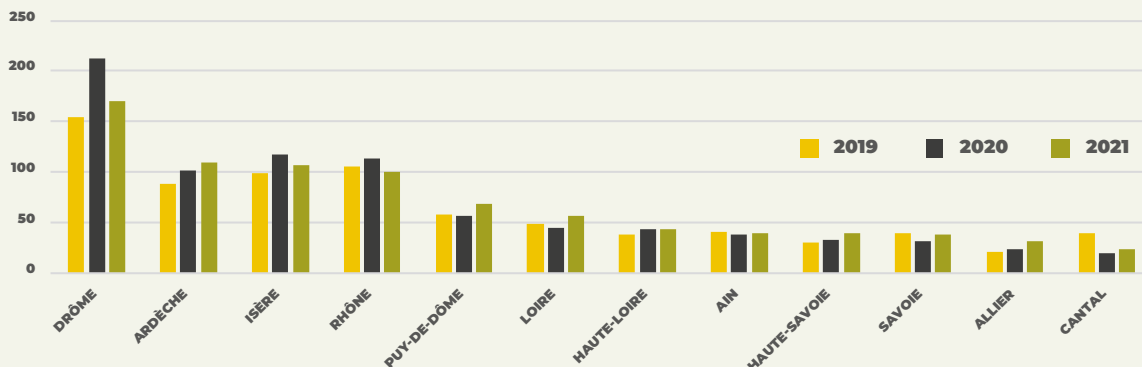
EN SAVOIR +
www.aurabio.org

Alice ODOUL
FRAB AuRA

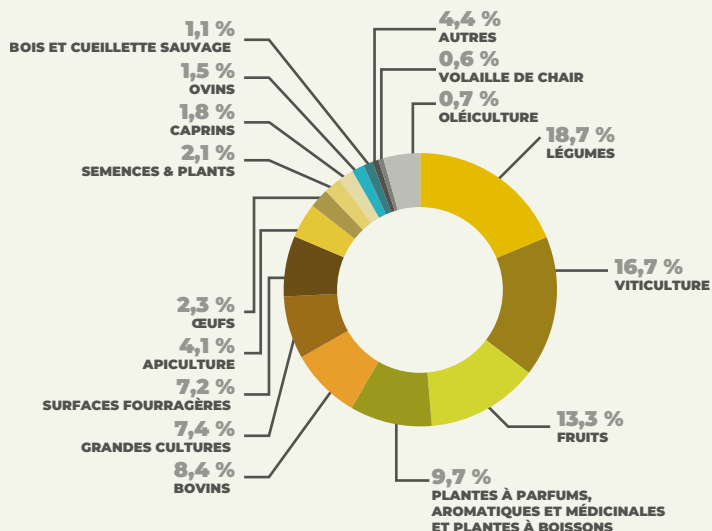
Répartition des fermes nouvellement engagées en bio en Auvergne-Rhône-Alpes par année d'engagement et par production principale ▼



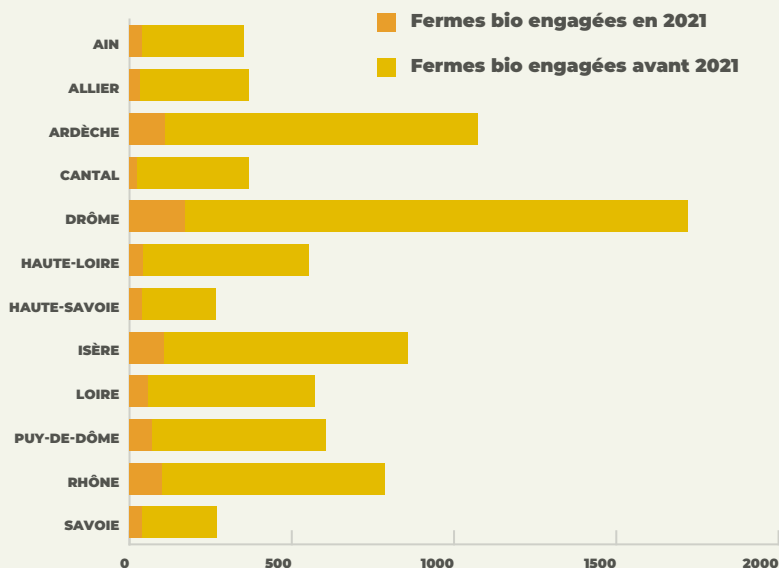
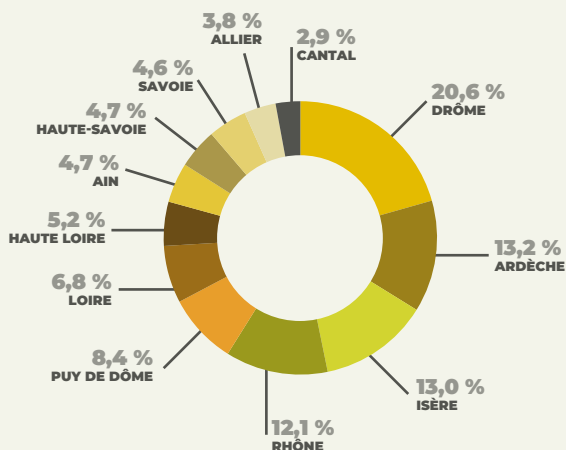
Nombre de nouvelles fermes engagées en bio par année d'engagement et par département



Répartition des nouvelles fermes engagées en bio en 2021 par productions principales ▼



Répartition des nouvelles fermes engagées en bio en 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes ▼



• Du côté de l'aval, en 2021, dans la région :

300 entreprises nouvellement certifiées bio pour la transformation, préparation de produits biologiques :

Parmi ces entreprises sont dénombrées : **70 boulangeries, 26 brasseries et 20 caves, et 89 autres entreprises de transformation diverses.** Les distributeurs sont également nombreux à être certifiés sur la préparation de produits bio, pour des terminaux de cuissons de pain, trémies vrac, ou vente à la découpe.

TOP7 des filières connaissant le plus de nouveaux transformateurs bio : **filieres céréales, brassicoles et viticoles, viandes, épicerie (café, thé), les fruits et légumes, et les confiseries/chocolat.**

Source : Cluster bio Auvergne-Rhône-Alpes

La PAC : calendrier et mode d'emploi du FEADER en AuRA

La période 2021-2022 est une phase de transition avant la prochaine PAC. Pour sa mise en œuvre, la France a transmis à la Commission Européenne la version finale de son Programme National Stratégique (PSN) fin décembre. Son ultime validation est prévue à la fin du 1er semestre 2022. Pendant ce temps en AuRA, les mesures comme les aides aux investissements, à la diversification ou à la certification bio vont progressivement être fermées.

Ces mesures appartiennent au FEADER, les fonds européens de la PAC destinés au développement rural et aux aides agricoles. Les bénéficiaires de ces mesures devront aussi veiller à envoyer leurs demandes de solde d'ici la fin 2022.

Le calendrier de fermeture s'étale de janvier à octobre 2022 (retrouver les dates de fermeture propres à chaque dispositif, sur le portail : <https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/aap>).

Sur la période 2023-2027, les Régions seront décisionnaires pour mobiliser le FEADER uniquement en ce qui concerne les mesures non-surfacières. En AuRA, 3 priorités ont d'ores et déjà été présentées : la Transition Climat et Environnement du secteur agricole, la Création de valeur-Relocalisation alimentaire, et l'Installation-transmission. En l'état certaines "petites" aides sont donc amenées à disparaître; c'est le cas de l'aide à la certification bio. Toutefois, et grâce à une mobilisation conjointe professionnelle, syndicale et politique, d'autres aides qui étaient amenées à disparaître, seront pourtant maintenues; c'est le cas notamment de la MAEC "api".

Anne HAEGELIN et Thibault PÉCLET
FRAB AuRA

HAUTE-LOIRE . Haute-Loire Biologique

Naissance d'un nouveau circuit court innovant en Haute-Loire !

Suite à l'appel du pied de la mairie de Coubon en 2020, une vingtaine de producteurs, productrices, artisans et artisanes du département se sont regroupés pour proposer leurs produits à la vente sur la commune de Coubon (proche du Puy en Velay). Pas de magasin, pas d'intermédiaire, seule l'interface internet "Bio Tout Court" leur permet de gérer les commandes des clients.

Accompagné par Haute-Loire Bio et soutenu par la mairie de Coubon, le projet "CouBonBio" a démarré au printemps 2021 et la première distribution a eu lieu mercredi 12 janvier 2022 (suivie ensuite par une distribution chaque mercredi). CouBonBio est donc un point de distribution de produits bio locaux (légumes, pain, viande et volailles, produits laitiers, pâtes, farines, œufs, miel, confiture, tisanes...) ainsi que de cosmétiques et produits d'entretiens écologiques et artisanaux. Tous les produits vendus sont certifiés en agriculture biologique et/ou Nature & Progrès, y compris pour les produits non alimentaires. Ils sont vendus en direct par les producteurs et artisans du groupe.

La démarche se veut souple : pas d'engagement ni au mois ni à l'année, les clients peuvent commander ce qu'ils veulent quand ils veulent. Pour autant, pas d'invendus côté producteur, et pas d'impayés non plus ! Tous les paiements se font en ligne, ce qui simplifie énormément la gestion des commandes : pas de chèques à récupérer et à encaisser, pas de gestion de liquide, chaque producteur reçoit un virement sur son compte à l'issue de la distribution, correspondant à l'ensemble des commandes de la semaine. Le tout de manière complètement gratuite pour les producteurs et artisans, puisque c'est le consommateur qui paie la commission (6% pour couvrir les frais bancaires et la gestion de l'outil Bio Tout Court).



• **Les résultats sont encourageants :**

En seulement 2 semaines, 260 personnes s'étaient déjà inscrites sur CouBonBio et une quarantaine a déjà passé commande. Nous espérons donc que CouBonBio grossisse petit à petit, voire même qu'il fasse des petits !

Amélie **HÉRICHER**
Haute-Loire Biologique

CANTAL . Bio 15

Des produits bio du Cantal en restauration collective ?

La loi EGALIM demande à la Restauration Hors Domicile (RHD) de se fournir en produits bio, sous signe de qualité et locaux. Vous êtes déjà un certain nombre à fournir les cantines et restaurants collectifs du Cantal en produits locaux et bio. Vous êtes également nombreux à vous poser des questions sur ce nouveau débouché.

Bio 15 souhaitait lors de l'AG 2021, développer cet axe de travail et faire des propositions d'accompagnement auprès des agriculteurs bio et des collectivités. Après plusieurs réunions d'information auprès des différents partenaires dont la FRAB, le projet est lancé !

Pour le premier trimestre 2022, Bio15 va réaliser plusieurs recensements :

~ **Quels sont les produits bio déjà disponibles pour la RHD** (légumes, viandes, fromages, pain ...) ?

~ **Quels sont les produits demandés par la RHD** mais pas disponibles en bio local ?

~ **Quels sont les fermes qui souhaitent fournir** la restauration collective ?

L'objectif de ces recensements est de réaliser une liste de produits et d'aller à la rencontre des collectivités.

Certains produits sont présents mais en petites quantités, nous étudierons l'opportunité de réaliser un collectif afin de faciliter la commercialisation et de favoriser la mutualisation.

Un groupe de travail est toujours présent au sein du conseil d'administration de Bio15, si cette thématique vous intéresse, n'hésitez pas à rejoindre ce groupe !



• **Un fruitier dans chaque ferme bio du Cantal**

En 2021, Bio 15 vous a proposé des journées de formations et des après-midi techniques sur les arbres fruitiers. En 2022, c'est reparti ! La première journée aura lieu courant avril, toujours dans l'enceinte du collège de La Jordanne. Au programme, une matinée en salle pour découvrir l'arbre et son environnement et l'après-midi, un atelier greffage !

Inscrivez-vous et venez apprendre ou réapprendre à greffer vos arbres avec Sylvain.

Lise **FABRIÈS**
Bio 15

ARDÈCHE . Agri Bio Ardèche

Les défis FAAP en plein développement en Ardèche !

Dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (mis en place cette année pour certains ou en cours de construction pour d'autres), des défis « Foyers À Alimentation Positive » ont été lancés sur 5 territoires ardéchois : Arche Agglo, Rhône Crussol, Privas Centre Ardèche, Bassin d'Aubenas et Beaume Drobie. C'est au total 53 foyers qu'Agri Bio Ardèche va accompagner cette année, une première pour notre GAB !

Au programme, 6 activités dans l'année, pour chaque défi :

- **Une soirée de lancement** pour créer une dynamique de groupe, présenter le défi, apprendre à se connaître et commencer à aborder des questions d'agriculture biologique et d'alimentation saine et respectueuse de l'environnement.
- **Un atelier diététique** avec un diététicien professionnel pour parler familles d'aliments, équilibre alimentaire, alimentation éco-responsable... et pleins de petites astuces et informations utiles !
- **Un atelier cuisine** pour préparer ensemble un repas délicieux mais surtout bio et local pour moins de 3 euros par

personne ! Un atelier accompagné de petits conseils circuits de commercialisation, déchets alimentaires, techniques anti-gaspillage et économie d'énergie.

- **Une visite de ferme biologique** du territoire pour découvrir le fonctionnement d'une exploitation agricole en Ardèche, déguster de bons produits et visiter un point de vente en circuit court ou vente directe.
- **Un atelier de transformation artisanale** dans une ferme pour se rendre compte qu'un agriculteur peut avoir plusieurs casquettes : agriculteur, transformateur, vendeur... Produit au choix : fabrication de faisselles, de sorbets, de pain...



• **Une soirée de clôture festive** pour finir le projet avec un moment convivial et permettre aux participants de partager et échanger sur ce que chacun a appris durant l'année.

L'objectif est le même pour l'ensemble des défis FAAP : montrer aux familles, à travers des animations, que l'on peut avoir une alimentation saine, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire. C'est aussi l'occasion d'attirer l'attention des enfants, futurs consommateurs, et des consommateurs sur des questions d'alimentation saine et durable mais aussi d'agriculture responsable.

Anne-Claire **CHAMBON-PECKHAM**
Agri Bio Ardèche

DRÔME . Agribiodrôme

Du nouveau dans l'accompagnement technique

Nous avons enfin réussi à lancer une mission technique d'accompagnement des fermes maraîchères bio drômoises. Si nous avons assuré au maximum des accompagnements collectifs depuis plusieurs années, nous savions qu'un suivi individualisé, qu'un conseil individuel manquait.

Samuel L'Orphelin a animé divers groupes d'échange de pratique, organisé les bilans de saison et formations Vivea. Christian Icard prend désormais le relais. Notre ambition est de pouvoir vous accompagner sur vos questionnements et problématiques propres, vos choix culturels et organisationnels.

Mais l'objectif de Christian est également de maintenir l'élan collectif lorsqu'il est nécessaire, à l'échelle d'un territoire, tant sur le volet production/planification que commercialisation.

Intéressés ? Contactez nous et rejoignez la dynamique maraîchère bio

Nicolas **MOLINIER**
AgribioDrôme

EYRAUD
Productions

Producteur de jeunes plants depuis plus de 30 ans, nous faisons évoluer notre gamme !

Afin de répondre à la demande croissante de **jeunes plants BIO en aromatiques et patates douces**, Nous proposons de nombreuses variétés destinées à la culture en plein champs, livrées en plaques de 84 plants.

Camomille romaine, helichrysum, lavandin, mélisse, marjolaine, menthes, thym, romarin, verveine citronnelle ...
toutes ces variétés sont cultivées et taillées avec soin afin de vous garantir une bonne reprise après la plantation.

Votre fournisseur en région AuRA

www.eyraud-productions.com
2189 route de Feurs - 42210 St Laurent la Conche
Tél. +33 (0)4 77 27 47 57 - contact@eyraud-productions.com

PUY-DE-DÔME . Bio 63

Aux fours et aux moulins... du 63 !

Bio 63 accompagne depuis 2018, a minima, les Paysans Boulangers du territoire en quête de partage d'expériences. Le fait est que le Puy-de-Dôme est plutôt richement fourni en structures de première ou deuxième transformation céréalière, soit une quarantaine de structures bio en activité (11 Paysans-Meuniers, 10 Paysans-Meuniers-Boulangers, 3 Paysans-Boulangers, 2 paysans-pastiers et 12 Boulangers) et un nombre de nouveaux projets en développement constant.

C'est pourquoi en 2021 et 2022, Morgane Cournac, apprentie à Bio 63, y consacre désormais une animation spécifique. Après une première période d'entretiens téléphoniques afin de connaître les attentes principales de chacun, l'objectif est maintenant de lancer une dynamique collective.

Divers angles d'attaque sont envisagés. Une action auprès des porteurs de projet : « atelier collectif coup de pouce » afin d'échanger sur l'aménagement de nouveaux ateliers de transformation. Des formations pour augmenter les compétences techniques comme par exemple la création d'une brosse à blé avec l'Atelier Paysan. Mais également des temps

de partage de savoir-faire : recettes et dégustation de pains de farines de variétés anciennes pour en faire ressortir les nombreuses qualités.

Se retrouver ! Pas toujours très dispo lorsqu'on est pris au moulin et aux fourneaux ! Mais ça n'a pas empêché le groupe de se réunir une première fois pour visiter l'Atelier Fournil, une boulangerie Bio militante, sur Sauxillanges. Nombreux échanges sur l'organisation du travail des 6 ETP à l'atelier, d'autres plus techniques sur l'utilisation de la chambre froide ou encore sur le contrôle de l'acidité de la pâte à pain. Prometteur !



↑ Olivier Acquart présente son Atelier Fournil au groupe des Paysans-Meuniers-Boulangers

Élodie **DE MONDENARD**
et Morgane **COURNAC**
Bio 63

ALLIER . Allier Bio

Auvabio se déploie dans l'Allier

Auvabio a eu dès sa création la vocation de se déployer sur l'ensemble de l'Auvergne. Mais Rome ne s'est pas construite en une journée, et il faut avancer petit à petit, avec les producteurs des territoires impliqués. Et c'est ainsi dans l'Allier qu'un second point de regroupement des commandes des producteurs Auvabio (les mercredis) a vu le jour, à Marigny, en partenariat avec le Coin Nature. Depuis ce point, partent ensuite des livraisons vers des magasins bio des secteurs de Moulins, Montluçon et Vichy le jeudi matin.

Il s'agit d'une phase de test en conditions réelles, pour valider le fonctionnement : horaires, tournées, adhésions au projet de la part des producteurs et des clients..., l'idée étant d'adapter le fonctionnement au fil des semaines.

Des améliorations seront à apporter : perfectionnement, adaptations d'horaires, changements de fonctionnement, etc

qui vont se mettre en place à l'usage. Auvabio espère ainsi fidéliser les 11 premiers clients de l'Allier et en approvisionner d'autres, avec des légumes provenant en priorité (selon les saisons) d'entre 3 à 10 maraîchers de l'Allier, complétés par d'autres provenant du 63, du 03 ou du 15 via la plateforme d'Aulnat.

AUVABIO, un bon exemple d'initiative construite par des producteurs, pour des producteurs, basée sur une commercialisation s'appuyant sur des structures de distribution de proximité.

Auvabio est l'association de structuration de la filière légumes demi-gros en Auvergne. Partie de 8 producteurs à sa création en 2019, elle en regroupe maintenant une cinquantaine, provenant de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Grâce à des outils de mutualisation (planification des cultures collective, commercialisation en commun, stockage, outils de conditionnement ou de production, ...), Auvabio a à cœur de développer et structurer la production de légumes sur le territoire, chez les maraîchers ou des polyculteurs-éleveurs, pour une relocalisation de l'alimentation.



Coralie **PIREYRE**
Auvabio

Fabrice **THEVENOUX**,
Animateur-Coordinateur
Allier Bio

RHÔNE-LOIRE . ARDAB

Des voyages pour se former et structurer des filières

Au printemps 2022, l'ARDAB organise deux voyages d'études, sur la filière farine bio et locale, et sur la biodiversité en arboriculture, à la rencontre d'autres territoires pionniers en la matière.

Depuis 2020 l'ADDEAR de la Loire et l'ARDAB accompagne un groupe de producteurs, boulangers paysans et artisans boulangers dans le développement d'une filière de blé/farine/pain bio et locale dans la Loire. Ce type de projet demande beaucoup d'investissement de la part des participants que ce soit pour construire un projet commun, renforcer un collectif et structurer une filière. En 2022 l'ARDAB, ses partenaires (l'ADDEAR 42 et la Ferme aux Quartier) et les producteurs ont décidé d'organi-

ser un voyage d'étude afin de rencontrer et d'étudier des collectifs qui ont réussi à se structurer collectivement et à développer des filières bio et locales. En février 2022, l'ADDEAR42 et l'ARDAB organise donc un voyage d'étude afin de rencontrer l'association Flor de Pèira dans l'Aude. Ce voyage permettra d'enrichir nos réflexions sur la création d'un cahier des charges, comment créer une marque collective ? Comment fonctionne un système de certification participative ? Autant d'informations qui alimenteront notre travail à venir.

Côté arboriculture, nous nous rendons chaque année dans un pays voisin à la découverte de pratiques innovantes, dans un autre contexte pédoclimatique

et de commercialisation, en partenariat avec l'Adabio, du 9 au 11 février. Cette année, le groupe part en Suisse à la rencontre de la station expérimentale du FiBL et son projet BioDiVerger (un verger maraîcher diversifié), ainsi que de fermes innovantes des cantons de Vaud et du Valais. L'objectif est de se pencher sur la biodiversité fonctionnelle (haies, bandes fleuries, etc) et la biodiversité cultivée (architecture du verger, alternance d'espèces et de variétés) pour réguler naturellement les ravageurs et assurer une résilience économique.

Céline **DÉPRÉS**
ARDAB

AIN ■ ISÈRE ■ SAVOIE ■ HAUTE-SAVOIE . ADABio

A l'ADABio, Florian Cordier passe le flambeau !

La fin d'année 2021 a été marquée par le départ du Directeur de l'ADABio, Florian Cordier. Merci pour son investissement, nous lui souhaitons le meilleur dans ses futurs projets personnels et professionnels ! Mi-décembre, l'équipe a ainsi accueilli Erica Bonnet-Laverge, qui sera basée à Chambéry au cœur des 4 départements dans lesquels intervient l'ADABio.

En ce début d'année 2022, l'heure est à l'échange et à la réflexion, tant avec les adhérents qu'avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels. L'objectif de l'équipe : nourrir la réflexion sur les priorités de l'ADABio, pour une action pertinente au plus près des attentes des adhérents et des besoins des acteurs de chaque territoire.

Dans l'Ain, en Isère et dans les deux Savoie, des Comités Locaux de Développement sont prévus en février et mars 2022. Agricultrices et agriculteurs bio, venez nombreuses et nombreux rencontrer l'équipe, faire du lien, discuter, partager et co-construire l'ADABio de demain. Et si vous avez l'envie de vous investir davantage, soyez les bienvenus au Conseil d'Administration ou bien en tant que Référent Territoire et/ou Technique pour soutenir l'équipe salariée dans ses actions !

Érica **BONNET-LAVERGE**
ADABio

PRODUCTEURS DE PLANTS

MARAÎCHERS AROMATIQUES BIOLOGIQUES

GREFFAGE BOUTURAGE

MOTTES MICRO-MOTTES ALVÉOLES

SARL DU TILLEUL

Tél. std : +33 (0)4 90 24 03 40
Fax : +33 (0)4 90 24 03 49
email : contact@tilleul.fr
www.plantsbio.com

290 chemin des Tilleuls
CHATEAURENARD
FRANCE



↑ Présentation de l'enjeu zone humide sur l'exploitation de Daniel Pieretti à St Jeures le 12 octobre 2021, par Guillaume Chevallier, chargé de projet pour le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.

SAVOIR-FAIRE

La biodiversité floristique et faunistique a emménagé sur mes parcelles

L'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité sont étroitement liées comme l'indique le Guide AB Biodiversité de la FNAB publié en 2019. Haute Loire Bio a invité les producteurs à découvrir les pratiques favorables à la biodiversité lors de différentes visites de fermes à l'automne 2021.

• Agriculture biologique et Biodiversité, quels liens ?

L'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) a réalisé plusieurs études comparant l'effet des pratiques agrobiologiques sur la biodiversité, notamment vis-à-vis des pratiques conventionnelles. Elles concluent toutes au fait que les systèmes conduits en agriculture biologique présentent davantage de biodiversité en nombre d'individus et en diversité d'espèces. On trouve en moyenne deux fois plus de biodiversité sur une parcelle cultivée en Agriculture Biologique que sur une parcelle conventionnelle. Les principes de l'Agriculture biologique reposent sur l'écologie des milieux. Ainsi, en l'absence de pesticides de synthèse, il est fondamental pour les agriculteurs-rices de respecter un équilibre afin d'encourager le développement de la faune prédatrice de ravageurs de cultures. De plus, la recherche d'autonomie et d'une valorisation supplémentaire de la production agricole conduit à une diversité floristique qui offre une meilleure résistance des cultures et prairies. Ces pratiques, bien que non spécifiques à l'agriculture biologique, s'alignent sur

ces grands principes. Elles répondent également à des motivations éthiques de la part des agriculteurs, mais ne sont pourtant pas valorisées par le cahier des charges du label AB Européen actuel.

• L'inventaire en amont : une étape incontournable, ...

L'inventaire est une étape préalable pour identifier et hiérarchiser les enjeux de conservation sur une exploitation. Par l'intermédiaire de la LPO, Loïc, étudiant en BTS Gestion et Protection de la Nature a réalisé l'inventaire du GAEC d'Artias ferme maraîchère à Retournac (43). Loïc a passé 2 mois au GAEC, il a commencé par un diagnostic du cadre général et des habitats présents sur l'exploitation. Puis s'est concentré sur un inventaire faune et flore, inventaire qualitatif qui répertorie la diversité d'espèces et non leurs effectifs. Ce recensement se devait d'être exhaustif et reproductible, dans le but de le réutiliser dans les années à venir et ainsi constater les évolutions. L'inventaire du GAEC d'Artias a permis de mettre en place des mesures de protection de certaines espèces, de gestion des mares, d'installation de nichoirs ou gîtes adaptés. L'enjeu est de réussir à ramener des

auxiliaires de cultures pour améliorer la production en diminuant l'intervention de l'Homme. Cela forme un cercle vertueux où le milieu naturel et l'activité agricole sont complémentaires.

Les groupes qui ont été inventoriés sont des bioindicateurs qui démontrent la bonne diversité d'espèces dans un environnement sain. Les oiseaux, reptiles, amphibiens, lépidoptères (papillons) et odonates (genre de libellules) sont les groupes bioindicateurs choisis pour cet inventaire. Ceci a permis à Loïc d'identifier quelques espèces au statut de conservation inquiétant, comme un amphibien : le sonneur à ventre jaune.

• ...Qui permet de repérer des espèces essentielles mais également menacées : l'histoire du sonneur à ventre jaune

Le sonneur à ventre jaune est un petit crapaud reconnaissable par sa face ventrale jaune et ses pupilles en forme de cœur. Un des associés du GAEC avait repéré un petit groupe près d'un fossé, au bord de la route. Pendant son inventaire Loïc a pu observer les sonneurs s'accoupler par amplexus. C'est une espèce pionnière qui se reproduit dans des milieux transitoires type micro-bas-

GAEC d'Artias



**MARAÎCHAGE
BIOLOGIQUE**



**5,5
HECTARES
DE SAU**



**2,5
HECTARES
DE SAU
en maraîchage**



**367
ESPÈCES
FAUNISTIQUES
recensées**

sins comme les mares, ornières ou flaques d'eau. Le sonneur à ventre jaune est une espèce qui fractionne sa ponte c'est à dire que la femelle va pondre plusieurs fois de 1 à 10 œufs dans plusieurs mares pour optimiser les chances de survie des œufs.

Le fossé où les individus ont été observés au GAEC se transforme régulièrement en torrent. A contrario, il s'assèche très rapidement parfois. De plus, le fossé est régulièrement nettoyé pour faciliter l'écoulement. En contrebas, le même fossé traverse une parcelle du GAEC d'Artias. C'est l'endroit propice pour réaliser un aménagement pour la reproduction du sonneur à ventre jaune. Un trou carré de 30 centimètres de largeur et de profondeur en parallèle du fossé forme une retenue d'eau isolée du fossé par une simple pierre plate qui sert d'écluse. Le trou forme une « zone tampon » où le débit d'eau est plus stable. Les œufs du sonneur éclosent après 5 jours, la vasque doit contenir un minimum d'eau pendant au moins 6 à 8 semaines pour permettre à la ponte d'aboutir. Il a été construit 3 aménagements de ce type sur une trentaine de mètres le long du fossé.

• Diversifier ses milieux pour attirer les espèces sauvages : l'exemple des zones humides, un refuge naturel en déclin...

Les zones humides correspondent à une multitude de milieux comme les marais, prairies humides, ruisseaux temporaires, bordures et tourbières... Elles ont pour rôles :

~ **Le stockage et le filtrage de l'eau** : Filtration de l'eau par phytoépuration, soit la purification de l'eau par les plantes.

~ **Refuge pour la biodiversité** : Les zones humides (3 % de la France métropolitaine) hébergent un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens et de poissons. Les tourbières ne recouvrent qu'une petite partie de la superficie de la planète mais stockent deux fois plus de carbone que la forêt mondiale.

~ **Fonction hydrologique** : approvisionnement en eau douce, elles participent au ralentissement des ruissellements, à la protection contre l'érosion et luttent contre les crues. Leur capacité à stocker et à restituer progressivement de grandes quantités d'eau, permet l'alimentation des nappes d'eau souterraines.

« Le problème de demain c'est le manque d'eau potable dû notamment à la disparition des zones humides » indique Guillaume, chargé de projet au CEN Auvergne.

Une zone humide sur une exploitation c'est un refuge pour la biodiversité avant d'être une zone non exploitée. Selon l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), du XVIIIe siècle à l'année 2000, 87 % des zones humides ont disparu dans le monde. Le drainage agricole, la conversion en terres agricoles mais aussi d'autres activités humaines comme l'établissement d'ouvrages hydrauliques en sont les causes. Les zones humides sont des sites sensibles qu'il faut impérativement protéger et cela passe par de l'entretien pour empêcher l'embroussaillage.

• ... Qui abrite pourtant une flore impressionnante

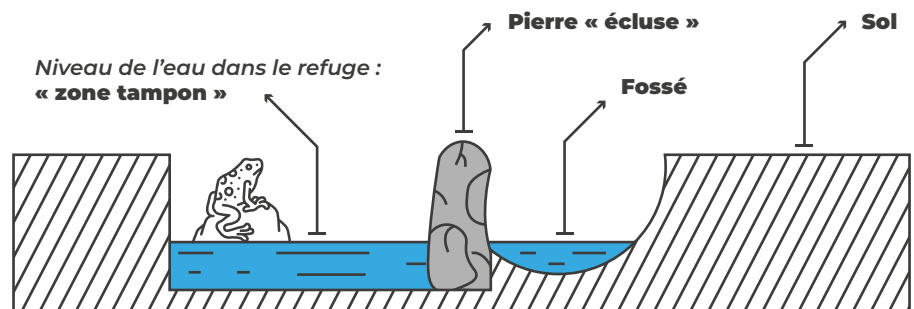
Daniel Pieretti, producteur de petits fruits bio à St Jeures (43) est passionné de biodiversité. Lui aussi a créé des aménagements en faveur de l'équilibre des milieux. Mais on peut aussi trouver sur son exploitation une zone qui n'a pas connu d'intervention humaine, et qui pourtant n'en est pas moins importante car c'est un refuge pour la biodiversité, une mine de carbone : la zone humide. Elle se situe le long d'un cours d'eau temporaire sensible au tassement et à l'assèchement. Daniel y fait pâturer sa mule ponctuellement pour l'entretenir. Sur cette parcelle il observe un cortège floristique atypique, des joncs, des épilobes, des renoncules, et la droséra, une plante emblématique des milieux tourbeux.

Les droséras sont de petites plantes insectivores, elles poussent sur la sphaigne, une mousse qui s'accumule et ne se décompose pas ou peu à cause du manque d'oxygène. L'accumulation de la sphaigne forme la tourbe, puits de carbone,

Bombina variegata ou Sonneur à ventre jaune
©CEN Auvergne ↓



Coupe de l'aménagement pour sonneur à ventre jaune ↓



acide, pauvre et humide. Le cortège floristique y est original mais surtout la biodiversité y est très élevée, 40 % des espèces y vivent ou s'y reproduisent.

En France, les droséras sont protégés. Elles attirent les insectes par leurs couleurs vives, leur odeur de fleur ou encore les pièges à glu qui imitent parfaitement des gouttelettes d'eau et de nectar sucré. La proie, vient se poser sur une des feuilles, et est retenue par la matière visqueuse des tentacules. Puis sa propre activité la met de plus en plus en contact avec la glu. La proie, engluée, meurt d'asphyxie. Elle est ensuite amenée jusqu'au centre de la feuille, là où se trouvent les glandes digestives. En une à deux semaines, la feuille a repris sa forme initiale.



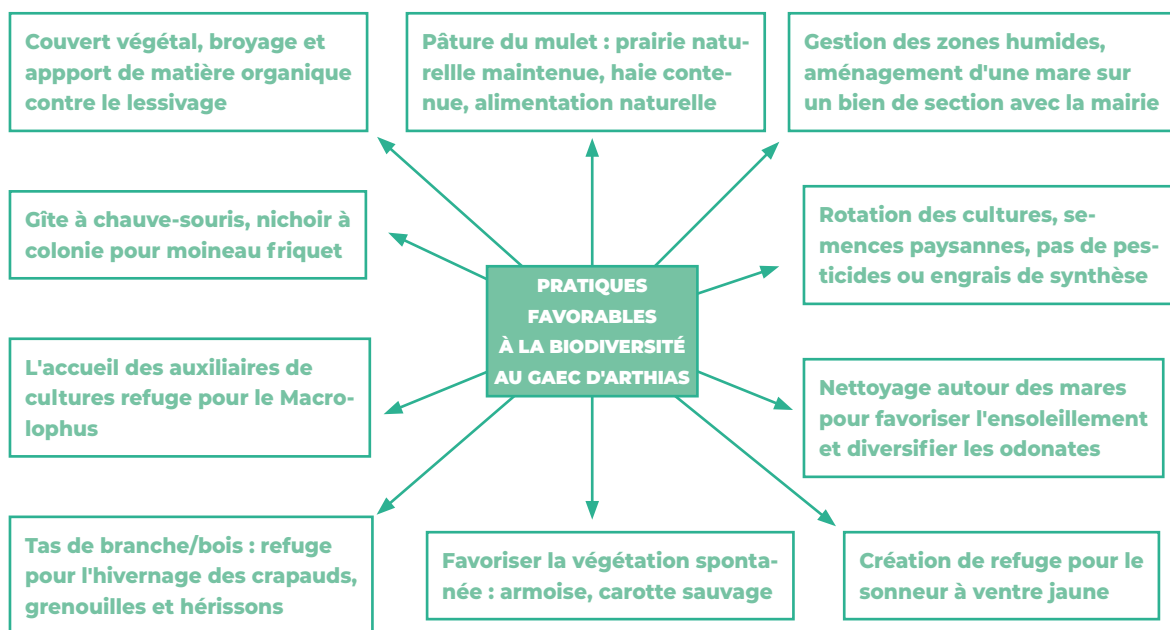
↑ Drosera rotundifolia L., Rossolis à feuilles rondes
©C. Fournier

La drosera est une espèce porte-drapeau des tourbières mais ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

• **Pour conclure, la multiplicité des milieux et aménagements est l'une des clés pour la biodiversité**

De nombreux agriculteurs et agricultrices, comme Daniel ou les associés du GAEC d'Artias, mettent en place des aménagements pour améliorer la biodiversité sur leurs parcelles. Au GAEC d'Artias, le respect des milieux naturels et de ses habitants, faune et flore, est depuis plusieurs années un des axes principaux de progression.

Les visites « Biodiversité » organisées par Haute Loire BIO et la LPO et co animées par des intervenants du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et de l'EPAGE Loire Lignon sont l'occasion pour les acteurs du territoire d'échanger sur leurs pratiques vertueuses et sur des questions techniques, scientifiques et administratives. Le réseau associatif qui valorise l'importance de la biodiversité dans les champs et les fermes se développe et se renforce pour mieux accompagner et orienter les producteurs. La FNAB propose et enrichit le label FNAB pour une agriculture Biologique plus engagée en faveur de la biodiversité. Ce label innovant permettra aux paysans-nés de valoriser leurs engagements en matière de respect des écosystèmes et de conditions de travail sur les fermes (emploi et rémunération des travailleurs agricoles). Les premières labellisations seront possibles dès cette année 2022.



↑ Schéma de quelques pratiques favorables à la biodiversité au GAEC d'Artias

Rédaction
Cloé **MONTCHER**
et Arthur **FRAISSE**
Haute-Loire BIO

MÉCANISATION

↑ Rangs d'oignons en fin de culture, juillet 2021 ⁽⁵⁾

Rédaction

Amandine **BOURDIN**
et Alexandre **BARRIER-GUILLOT**
FRAB AuRA

Désherbage des oignons et des échalotes : clé de la réussite !

Les objectifs de l'itinéraire technique :

- Se **dégager du temps**
- Cultiver une **surface plus grande**
- Améliorer l'**efficacité des interventions de désherbage**
- **Réduire la pénibilité du travail**
- **Réduire la pénibilité de la gestion de l'enherbement** sur une culture longue comme l'oignon

"L'investissement m'a permis de gagner du temps, de mieux gérer l'enherbement et cela, sur plus de surfaces !"

Le désherbage est l'une des clés de réussite des cultures en maraîchage biologique. L'oignon a une croissance lente et sa surface foliaire est peu développée, ce qui le rend très sensible à la compétition. Pour obtenir un rendement commercialisable intéressant (calibre des oignons) et en assurer la qualité sanitaire, la maîtrise du développement des adventices constitue un enjeu essentiel. C'est l'un des postes les plus lourds en termes de temps de travail sur l'entretien de cette culture (circulation de l'air). Il existe plusieurs types de désherbage en agriculture biologique : thermique, manuel ou mécanique. Zoom sur la ferme de Maxime Teneul (63) qui a décidé de mécaniser cette étape !

• Des ânes au semoir pneumatique...

Maxime est maraîcher bio à Gourlange (Puy de Dôme) depuis 2012, suite à une reconversion professionnelle. Il possède 5 ha, mais commence sur 2 000 m² en traction animale avec des ânes, avant de s'agrandir au fur et à mesure. Pour faciliter le travail du sol, il commence à utiliser un tracteur en 2017. La commercialisation est 100% en vente directe avec deux marchés et deux lieux distributions de paniers via cagette.net.

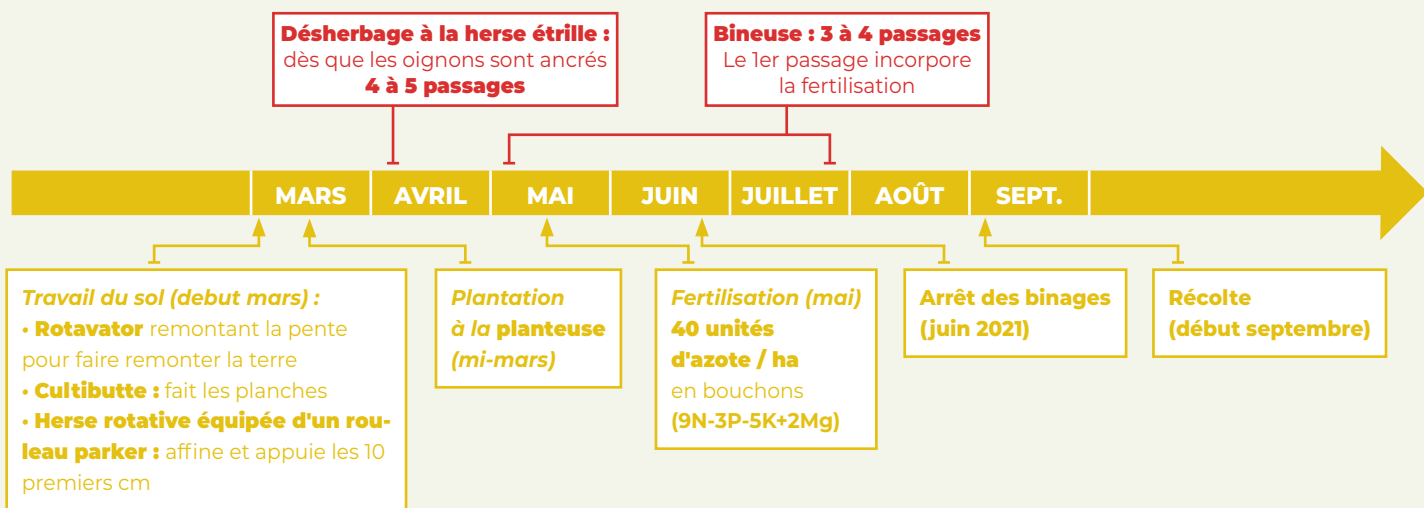
En 2020, il cultive 9 000m² et n'utilise que très ponctuellement les ânes pour l'entretien des cultures. Ayant besoin de se libérer du temps pour sa famille tout en réduisant la pénibilité de son travail, notamment en améliorant sa gestion de l'enherbement, il passe le pas de la mécanisation, il s'équipe : de semoir pneumatique, planteuse à bulbilles, herse étrille, bineuse de précision... En 2021, 11 150 m² sont cultivés.

Malgré une année à forte pression d'adventices et une surface cultivée plus grande, les cultures n'ont jamais été aussi propres et le temps passé à l'entretien aussi réduit. Zoom sur l'itinéraire des bulbilles...

"Mécaniser cette année m'a laissé plus de temps pour surveiller chaque culture, j'ai enfin pu fertiliser en cours de culture, et pas uniquement au début avec du fumier"

• La herse étrille et la bineuse, les deux outils incontournables du désherbage mécanique ! ^{(2) (4)}

La herse étrille travaille la surface du sol sur le rang et l'inter rang. Maxime passe la herse étrille dès que les oignons sont ancrés, c'est à dire, dès que leur système racinaire est suffisamment développé pour résister au passage de l'outil. Pour le vérifier, il tire simplement dessus. Dès que le feuillage atteint 15-20 cm, les feuilles se croisent et les passages de herse étrille risquent d'abimer voire arracher le feuillage. Il cesse alors les passages de herse étrille pour passer à la bineuse guidée.



Précédent 2020 :

Carotte/panais de conservation
(pas d'engrais vert possible)
Pas de fertilisation avant la plantation

Planches :

- 5 d'oignons et 1 d'échalotes
- Voie du tracteur : 1,60m
- Planches : 1,20m x 70m
- Passe-pied : 0,40m
- Inter-rang : 30cm
- Sur le rang : 8cm
- 4 rangs/planche

Variétés 2021

Oignons : Boga 10/21 et Jetset 10/21
Échalotte : Longor Photo

Rendements 2021 : 55 t/ha

Désherbage

Nombre de passages réalisés en 2021, une année très pluvieuse :

- 4 à 5 passages de **herse étrille**
- 3 à 4 passages de **bineuse**
- + 1 **rapide passage à la main** (qui n'était pas indispensable)

Investissements :

Herse étrille : 1 100€
Planteuse à bulbilles (5) (6) : 4 500€
Bineuse 4 rangs : 9 400€
Financement :
conseil départemental **30 %**

"J'ai du re-standariser toute l'exploitation, avec tous les inter-rangs qui sont passés en 30cm"

Les racines d'oignons étant superficielles, le hersage ne doit pas descendre à plus de 2 cm de profondeur. La herse étrille permet d'intervenir sur des adventices jeunes, l'intervention doit donc se faire sur des végétaux encore peu développés. Ce sont les vibrations de ces fines dents qui arrachent les jeunes plantules. Le travail du sol en amont est important : pour que le travail des dents soit facilité, la terre doit être relativement fine et ressuyée, ce qui est rapidement possible après une pluie sur le sol sableux de la ferme de Maxime. L'efficacité des passages de herse étrille est lié à leur régularité, dès l'implantation de la culture. Il n'est plus possible d'utiliser la herse étrille une fois les adventices trop grandes.

La bineuse est un outil très polyvalent. Elle peut être utilisée sur un grand nombre de cultures et dans des sols variés. Elle permet de travailler l'inter-rang de la culture dans une culture aux feuilles plus hautes que la herse étrille. De plus, en cas de besoin de re-fertilisation dans une culture en place, elle permet d'incorporer des bouchons tout en dés herbant.

• Les évolutions envisagées

De cette première expérience, Maxime trouve que la pointe des dents de la herse étrille est susceptible d'abîmer les bulbilles. Ces blessures pourraient ouvrir la porte à de nombreuses maladies. Il envisage de courber les dents afin que la pointe passe sur les bulbilles en les frottant, sans risquer de les abîmer. Cette modification ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité sur les adventices. Maxime a utilisé la bineuse dès que nécessaire une fois les passages de herse étrille impossibles.

Afin de réaliser un dés herbage sur le rang, Maxime envisage de trouver un moyen de rajouter des dents de herse étrilles pliées, placées à l'horizontale pour travailler encore plus le rang. Essai à réaliser sur poireaux butés notamment.

La herse étrille, clé de réussite de cette technique

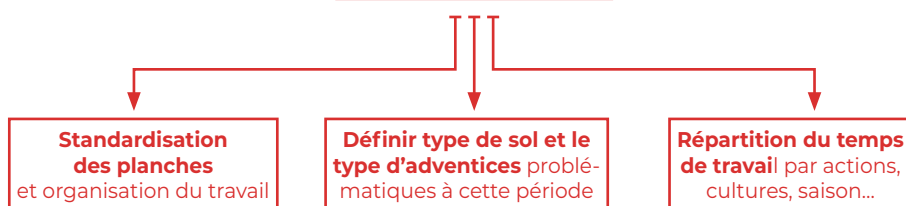
Avantages :

- **Rapide** : 15 min pour un passage en herse étrille sur 500 m².
Très adapté au sol sableux drainant
- **Adapté à l'oignon** qui pousse lentement
- **Outil polyvalent**, utilisé sur de nombreuses cultures

Limites :

- Un **gros investissement** car la herse étrille seule ne suffit pas et nécessite une planteuse pour ensuite utiliser la bineuse
- **Pas de droit à l'erreur**
- **Standardisation des planches** nécessaires

L'ENHERBEMENT SE GÈRE BIEN AVANT LA PLANTATION





↑ Bineuse 4 rangs guidées (4)

"Cette année je me suis dit: "je bine/herse après chaque pluie", vu la météo de l'été 2021 j'ai cru que c'était une blague... Mais je m'y suis presque tenu avec des interventions très régulières"



↓ Herse étrille (2)

« Pour cette première année, il me manquait 10 cm travaillé au milieu des passes-roues qui correspondent au bord de la bineuse. Je m'étais laissé 10 cm de marge, qui au final n'étaient pas justifiés. J'ai besoin de travailler 1,60 m de largeur et cette année j'ai travaillé 1,50 m. Le plus dur avec ces outils, c'est d'avoir confiance en soi pour apprendre à les régler puis les utiliser !

Si le passage en tracteur dans les oignons n'est plus possible (lorsque les feuilles sont trop développées), un entretien des passe-pieds est nécessaire. Maxime souhaite ainsi se créer une bineuse de passe-roues, enjambant les cultures.



↓ Intérieur de la planteuse à bulbilles (2)



↓ Oignons jaunes prêts à commercialiser (1)



↓ Planteuse à bulbilles d'oignons (2)



↑ salades et passe-pieds enherbés (2)

DÉSHÉRBAGE



↑ Création des passes pieds enherbés (1)

Des passe-pieds enherbés aux Jardins du Treille (42)

Les trois associés des Jardins du Treille, Marc, Benoit et Geoffrey, cultivent environ 6 ha de légumes et 1 ha sous abri froid, en collaboration avec 4 salariés et 3 apprentis à Maringues dans la Loire. Depuis 15 ans, ils mettent en place différents types de couverts et travaillent aujourd'hui en planches permanentes et semi-permanentes d'1,40m de large.

Ils ont fait le choix de garder le couvert de trèfles sur les passe-pieds pour gérer l'enherbement et améliorer leur confort de travail.

• Implantation du couvert

Un couvert de trèfle est d'abord semé en mars, en plein, à 25kg/ha. Il restera 2 ans en place. La semence de trèfle coûte 6-8€/kg (soit 150 à 200€/ha). Marc aimerait laisser grainer le trèfle pour qu'il se resème, et réduire les coûts d'achats des semences. Il irrigue durant l'été de la 1ère année pour favoriser l'implantation et la production d'une biomasse importante. Plusieurs broyages sont réalisés (avril, juin, août 2020), et les résidus sont laissés sur place. Marc estime la production de biomasse à 10t de trèfle/ha, soit environ 80uN/ha sur un trèfle de 2 ans. L'implantation d'engrais verts pour une durée de 2 ans est possible car 4 ha de terrain vont s'ajouter à la superficie cultivable. Il est prévu par la suite d'implanter aussi des luzernes avec les nouveaux terrains.

• Objectifs de Marc pour les couverts :

- ~ **Augmenter le taux de matière organique** et profiter de la restitution de l'engrais verts sur la culture suivante.
- ~ **Garder le couvert sur les passe-pieds** pour gérer l'enherbement : confort de travail.
- ~ **Éviter l'érosion et le lessivage** dans les passe-pieds
- ~ **Limiter l'évapotranspiration** : le sol reste frais.

Le couvert de trèfle est ensuite détruit par broyage, puis un scalpage à 2 cm de profondeur sur les planches. (dents « scalpeuses » montées sur l'Actisol).

Un à deux passages d'Actisol, avec 3 dents sur 5,

permettent de travailler la planche plus en profondeur, sans travailler les passe-pieds. Dans les parcelles en pente, il est préférable de travailler dans le sens de la descente pour tous les outils qui nécessitent de la puissance, au risque sinon d'arracher les passe-pieds enherbés. Plus il y a de biomasse, plus il faudra de temps pour détruire le couvert. Par exemple, 2 à 3 semaines seront nécessaires entre la destruction d'un trèfle et le repiquage de poireaux ou des choux.

Selon les cultures, les associés des jardins du Treille apportent parfois du compost avant l'implantation de la culture suivante si la biomasse fournie est insuffisante.

Si la biomasse est importante et le délai avant implantation de la culture court, un passage de rotavator superficiel est effectué (largeur des planches = 1,40m), les légumes peuvent être semés ou repiqués. Les poireaux et les choux sont repiqués en micro-mottes (un passage de herse étrille doucement, après une semaine permet de détruire adventices qui lèvent). Les courges, tomates de plein champ, et oignons seront repiqués sur toiles d'1,60m.

Le trèfle (1) a été semé en septembre, et n'a pas été broyé depuis. (photo juillet 2021)

Une fois la culture implantée (2), Marc tond régulièrement le trèfle sur les passe-pieds : tondeuse, broyeur, ou rotofil sur les lignes d'irrigation. Le trèfle violet est trop haut et concurrentiel donc l'an prochain un essai avec trèfle blanc ou trèfle souterrain sera fait. Pour éviter la coupe fréquente des passe-pieds (photo juillet 2021)

Pour le semis d'engrais vert sur la planche, un semoir d'1,40m est utilisé pour préserver les passe-pieds enherbés.

Rédaction

Céline **DÉPRÉS**
ARDAB

Marc **RIVOIRE**
Les Jardins du Treille



RETOUR D'EXPÉRIENCES

Rédaction

Céline VENOT
ADABio

Porte-outils Terratek

Samuel cultive sur un peu plus d'un hectare avec 1 500 m² de tunnels ; l'irrigation et l'ouverture des serres sont automatisées. Le sol de ses parcelles est limoneux avec un peu de cailloux. Il sème des engrais verts (avoine, vesce, pois, féverole). Il ne fait aucun traitement. Samuel souhaite mettre en place des nichoirs et des perchoirs à rapaces, éventuellement des haies pour favoriser la biodiversité.

• Démonstration du porte-outils

Son tracteur (Terratek) est composé d'un support, d'un porte-outils et d'outils modulaires à intégrer sur le porte-outils. Les commandes sont hydrauliques, l'empattement est réglable (mini 1.20m), il y a un efface-traces derrière les pneus. Il possède 4 roues motrices et a une puissance de 35 CV. Samuel ne l'utilise pas sous ses tunnels car ils ne sont pas assez hauts.

• Les modules du porte-outils :

- ~ **Buteuse** (utilisée sur pommes de terre, poireaux)
- ~ **Semoir à disque**
- ~ **Bineuse** : doigts kress (utilisée sur choux, poireaux, courgettes, pommes de terre)
- ~ **Dérouleuse à plastique** : Samuel déconseille car il n'y a pas assez de traction et d'appui

Les réglages nécessitent de prendre un peu de temps pour bien ajuster les modules.

Samuel utilise cette machine à hauteur de 30h/an, il y a une bonne efficacité.



Du fait de son orientation axiale avec des outils articulés à l'avant du tracteur, le porte-outil apporte du confort et est ergonomique : le travail est supervisé depuis le dessus, il y a une bonne visibilité. Il a une bonne maniabilité. Il n'y a plus besoin d'être 2 pour biner. C'est efficace.

• Le porte-outil et les outils modulables

Cet engin a coûté environ 30 000 euros avec toutes les options à Samuel grâce à 70% de subvention de la Région 4.13. La Région prend en charge de base 40% de l'achat et à cela Samuel a bénéficié de bonifications : + 10% car il est jeune agriculteur, + 10% car il est en bio. Son prix sans subvention est de 65 000 euros hors taxe pour le support, le porte-outils et les modules.



DIVERSIFICATION

Rédaction
Céline VENOT
ADABio

Le figuier : faire fleurir les figes pour se diversifier !

Douze producteurs se sont retrouvés début octobre chez Etienne Manzoni pour découvrir la production de figes en agriculture biologique dans l'optique de diversifier leur production. Situé à Sainte Hélène du Lac en Savoie, Etienne a planté des figuiers après avoir observé de nombreux individus sur son secteur. Le figuier est en effet adapté jusqu'à des altitudes de 800 m et peut donc être cultivé sur nos territoires, comme en témoigne une variété qui porte le nom d'une commune de Haute-Savoie : le figuier de Valleiry !

• Multiplication :

Pour produire des figes, il faut un figuier femelle : la figue que nous mangeons est en réalité une fleur. Sous nos climats, l'arbre n'a pas besoin de pollinisateur.

Le figuier est une espèce qui se multiplie facilement : que ce soit par bouturage, par marcotte et encore par greffage. Il est possible de faire des marcottes aériennes : elles sont réalisées lorsqu'il n'y a pas de branches basses disponibles pour un marcottage en terre ou pour récupérer une branche qui se serait trop développée en hauteur ! Les essais d'Etienne l'ont amené à conclure que les rameaux à bouturer prélevés à la fin de l'automne doivent être passés au frigo durant l'hiver pour faciliter leur reprise au printemps. Avec cette technique, Etienne réussit 100 % de ses bouturages.

Dans sa pépinière, Etienne cultive les variétés : Ronde de Bordeaux, Sultane, Pastillière, Madeleine des deux saisons, Tena, Negronne, Panaché, Valleiry, Brunswick, Col de Dame Gris, Col de Dame Noir, Dalmatie, Longue d'août, English Brown Turkey.

• Production :

Le figuier peut avoir une ou deux vagues de production : les figuiers bifères fructifient en été sur le bois de l'année précédente puis donnent des fruits à l'automne sur les bois de l'année. Les figuiers unifères produisent une seule fois des

fruits à l'automne.

Le figuier est une espèce qui n'a pas besoin de fertilisation en cours de développement, un amendement de départ suffit. Etienne, en Savoie, n'irrigue pas et paille ses arbres avec du marc de raisin. Toutefois dans d'autres secteurs plus séchant, l'irrigation sera envisagée.

La fructification du figuier a lieu en bout de branche, il est donc primordial de tailler l'arbre en hiver pour assurer une récolte manuelle. Il faut tailler les branches pour inciter la ramification et éviter de récolter les figes trop en hauteur, toutefois cette taille va inhiber la fructification d'été pour les bifères. Pour les figuiers bifères, il est donc important de conserver quelques branches pour la fructification d'été : il faut penser à la charge totale du verger pour piloter la taille.

• Dégustation :

Les figes sont des fruits fragiles, qui se valent très bien en frais (7,25 €/kg pour la figue d'automne d'après la mercuriale participative fruits et légumes FRAB de septembre 2021), et ont aussi leur place en transformation : confiture (Etienne réalise des confitures figue/rhubarbe), sorbet, sirop, crème de figue, compote, pâte de figes, chutney... Pour congeler les fruits, Etienne indique qu'il faut retirer le pédoncule. A noter aussi, le bourgeon de figuier a des vertus en phytothérapie.



Formation ADABio

Lors de la formation organisée par l'ADABio, les participants ont pu visiter le verger et la pépinière.

Ce fut une journée réussie, riche en échanges. Les producteurs pourront commander à Etienne des boutures pour leur verger. La formation sera reconduite l'année prochaine au vu du succès de la session de cette année.

Gérer la fertilité biologique du sol en plantes pérennes

Le sol prend une place importante dans la réflexion sur la mise en place de pratiques agricoles durables avec le développement de l'agroécologie. Il est le siège de nombreux processus opérés par des organismes vivants agissant en interaction. Douze producteurs et productrices de plantes pérennes se sont retrouvés en Auvergne en novembre pour découvrir le volet biologique de la fertilité du sol, à gérer en parallèle des volets physiques et chimiques, plus connus.

• Les organismes du sol :

La plus grande partie de la biodiversité des écosystèmes terrestres se trouve dans les sols : on estime que les sols hébergent environ 25 % des quelques 1,5 million d'espèces vivantes décrites à ce jour⁽¹⁾. Ces organismes contribuent au fonctionnement des sols. On peut les classer en fonction de leur taille mais aussi de leurs rôles en les regroupant par catégorie :

~ Les ingénieurs des sols contribuent d'une part à la structure et à la cohésion des sols et d'autre part, à la fragmentation de la matière organique. On trouve par exemple dans cette catégorie les lombriciens, plus communément appelés vers de terre, et les fourmis. D'autres organismes microscopiques, comme les champignons ou les bactéries, « cimentent » les sols et permettent sa cohésion en fabricant des molécules organiques.

~ Les chimistes des sols contribuent à la dégradation de la matière organique et au recyclage des nutriments. Ce sont les bactéries et les champignons.

~ Les régulateurs des sols contribuent au contrôle, notamment par la prédation, des populations d'organismes vivants. Les nématodes, les acariens et les carabes par exemple limitent la prolifération de communautés parfois nuisibles et maintiennent des équilibres dans les sols.

Le travail du sol et les choix de conduite vont avoir un impact sur l'ensemble des organismes du sol en modifiant leurs

conditions de vie. Par exemple, le labour est défavorable à la croissance des vers de terre, en les exposant aux prédateurs et à la dessiccation.

En dehors de l'analyse biologique, différents indicateurs ont été mis au point pour évaluer le fonctionnement biologique des sols sans nécessité beaucoup de matériels.

• Observer le fonctionnement de son sol à l'aide d'indicateurs utilisables sur le terrain :

Le test bêche est à la portée de tous : il consiste à sortir une bêche de terre d'une parcelle et d'en observer différents critères afin d'établir un diagnostic rapide de l'état physique et biologique du sol. Il ne se substitue pas à un profil cultural mais il permet d'appréhender la qualité du sol dans l'horizon de surface et d'identifier un certain nombre de problèmes, notamment les problèmes de tassement, ou d'évaluer l'impact des pratiques mises en place.

Le groupe a pu observer des prélèvements de terre venant de différentes parcelles afin de s'entraîner avec la grille d'interprétation du test et de les comparer.

Ce test peut être couplé au test vers de terre, qui consiste à dénombrer les vers de terre présents dans l'échantillon extrait avec la bêche et de classer les individus en 4 catégories fonctionnelles : les épigés qui restent toujours en surface, les anéciques et épi-anéciques qui creusent des galeries verticales, et les endogés qui restent en profondeur en édifiant des galeries horizontales. Le groupe a ainsi pu déterminer les



↑ Réalisation de slake tests artisanaux avec des mottes de terre introduites dans des bocaux à cornichons.

groupes fonctionnels auxquels appartenaient les rares vers de terre présents dans les échantillons à l'aide de la clé de détermination de l'Observatoire participatif des vers de terre (OPVT). Ce n'était pas la bonne période pour les observer !

Le slake test permet d'évaluer la stabilité structurale des agrégats à la surface du sol autrement dit rendre compte de la vitesse à laquelle les mottes à la surface du sol peuvent se retrouver désagrégées par une pluie. Cette stabilité structurale est plus importante avec un taux de matière organique élevé et une activité biologique importante : présence de bactéries et d'hyphes de champignons dans le sol.

Il est possible de réaliser un slake test artisanal en utilisant des pots à cornichons munis d'un support en plastique qui permet de tremper les mottes dans l'eau et d'observer leurs vitesses de désagrégation.

Le groupe a ainsi pu observer qu'une texture ouverte, d'apparence grumeleuse, n'est pas toujours synonyme de stabilité structurale puisque la motte provenant d'une zone n'ayant pas reçu de matière organique s'est désagrégée au premier trempage alors que la seconde est restée quasiment intacte avec une succession de 3 trempages.

Rédaction

Myriam **DESANLIS**
FRAB AuRA

⁽¹⁾ Decaëns, T., Jiménez, J.J., Gioia, C., Measey, G.J. & Lavelle, P. (2006) The values of soil animals for conservation biology. *European Journal of Soil Biology*, 42, S23-S38



PROTECTION NATURELLE

Des préparations à base de plantes limitant les dégâts de mildiou

Rédaction

Claude-Éric **PARVEAUD**
Groupe de Recherche en
Agriculture Biologique
(GRAB)



Relecture

Julia **WRIGHT**
Agribiodrôme

Afin de limiter les effets indésirables du cuivre, de nombreuses alternatives à son usage sont testées pour contrôler le mildiou de la vigne. En collaboration avec Agribiodrôme et la Cave de Die Jaillance, le Groupe de Recherche en Agriculture biologique (GRAB) met en place des expérimentations depuis 2004 en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans une première phase, l'efficacité des alternatives au cuivre a été évaluée dans des parcelles en situation semi-contrôlée. Ce dispositif est complété depuis 2018 par des essais participatifs, dans lesquels les vignerons définissent les alternatives qu'ils souhaitent évaluer sur leur parcelle. Et la cuvée expérimentale 2021 est particulièrement intéressante !

• Un dispositif expérimental en parcelle vigneronne

Prêle, consoude, ortie, crustacées, vinaigre, sucre, savon, algue, propolis, levures, champignons ... le GRAB a contribué à une recherche d'alternatives au cuivre tout horizon ! Les expérimentations en conditions semi-contrôlées permettent d'évaluer de nombreuses modalités différentes sur une surface restreinte avec la possibilité d'inoculer le mildiou et de brumiser la parcelle pour favoriser le développement du mildiou, si cela est nécessaire.

Par ailleurs, des viticulteurs pionniers ont développé des itinéraires techniques afin de limiter l'usage du cuivre, notamment par l'utilisation de préparations naturelles à base de plantes, par exemple.

Nous avons souhaité enrichir notre démarche expérimentale en offrant la possibilité d'évaluer en grande parcelle des alternatives au cuivre choisies et appliquées par les viticulteurs. Concrètement, les viticulteurs choisissent des alternatives qu'ils souhaitent évaluer et ils sont en charge de leur application. Les observations et analyses des données sont réalisées par le GRAB. Le dispositif expérimental est simplifié au maximum pour limiter les contraintes pour les viticulteurs, tout en permettant une analyse fiable des données collectées.

• Une saison 2021 favorable au mildiou

En 2021, trois vignerons du Diois ont choisi d'évaluer des programmes à base de plantes sur le cépage Muscat à petits grains, connu pour sa forte sensibilité au mildiou. Les risques de contamination ont été très importants au cours de la saison 2021, ce qui a placé les préparations testées en condition de forte pression mildiou. Sur les trois parcelles, les modalités de référence sont constituées de traitement à base de cuivre uniquement. Les modalités alternatives ont reçu les mêmes quantités de cuivre que la référence, ainsi que les applications des préparations à base de plantes. Sur les trois parcelles, 10 applications ont été réalisées au cours de la saison 2021.

Les trois parcelles couvrent une utilisation plus ou moins complexe des préparations à base de plantes. Sur les parcelles 1 et 3, la nature des extraits de plantes varient au cours de la saison, faisant intervenir de 3 à 9 espèces de plantes différentes : décoction de prêle ou de bourdaine, extrait fermenté d'ortie ou de consoude, ... (cf. tableau 1). Il s'agit de préparations réalisées à la ferme, et appliquées selon le stade phénologique et la présence de mildiou. Sur la parcelle 2, une décoction de Prêle prête à l'emploi commercialisée par l'Herbier Phylae a été appliquée durant

toute la saison, à chaque application de cuivre. Le calendrier précis des applications est disponible dans le compte-rendu détaillé (cf. En savoir plus).

Nous avons choisi de ne pas diminuer les doses de cuivre sur les trois modalités alternatives afin d'observer plus aisément les effets additionnels des préparations à base de plantes, et parce que les quantités de cuivre employées sur ces trois parcelles sont déjà très limitées (de 1,0 à 2,3 kg cuivre métal / ha / an en année de forte pression), donc avec une prise de risque importante pour les vigneron.

• Un intérêt significatif des plantes, même par forte pression mildiou

Les dégâts sur feuilles et sur grappes ont été quantifiés aux mois de juin, juillet et août sur les trois parcelles, soit 8700 feuilles et 4300 grappes scrutées sur les trois parcelles en 2021. La parcelle 3 est un plantier (plantation 2021), les notations ont donc été réalisées sur feuille uniquement. Sur les trois parcelles, l'ajout des préparations à base de plantes a permis de réduire significativement les dégâts sur feuilles et sur grappes observés en

août (figure 1). Sur la parcelle 1, la diminution des dégâts s'observe dès le mois de juillet. Ces résultats sont d'autant plus encourageants que ces différences significatives sont observées en condition de forte pression mildiou. Sur la parcelle 1, l'impact économique des dégâts reste particulièrement important puisque plus de la moitié des grappes sont contaminées sur les deux modalités en fin de saison.

Des préparations de plantes similaires avaient été testées au cours des années passés, sans que des différences significatives ne soient observées. Les résultats de la cuvée 2021 mettent en évidence l'intérêt des préparations à base de plantes pour réduire les dégâts, dans une situation de forte pression et avec un usage de cuivre limité.

• Le réseau d'essais participatifs est ouvert à toutes et tous !

Les expérimentations seront reconduites en 2022 afin de confirmer les résultats obtenus, et tester de nouvelles pistes. Si vous souhaitez évaluer des pratiques qui permettent de réduire l'usage du cuivre,

n'hésitez pas à nous contacter. Merci aux viticulteurs ayant participé aux essais, ce sont quelques contraintes supplémentaires qu'ils ont assumé en saison pour l'intérêt final de tous !

EN SAVOIR +



Compte-rendu détaillé de l'expérimentation

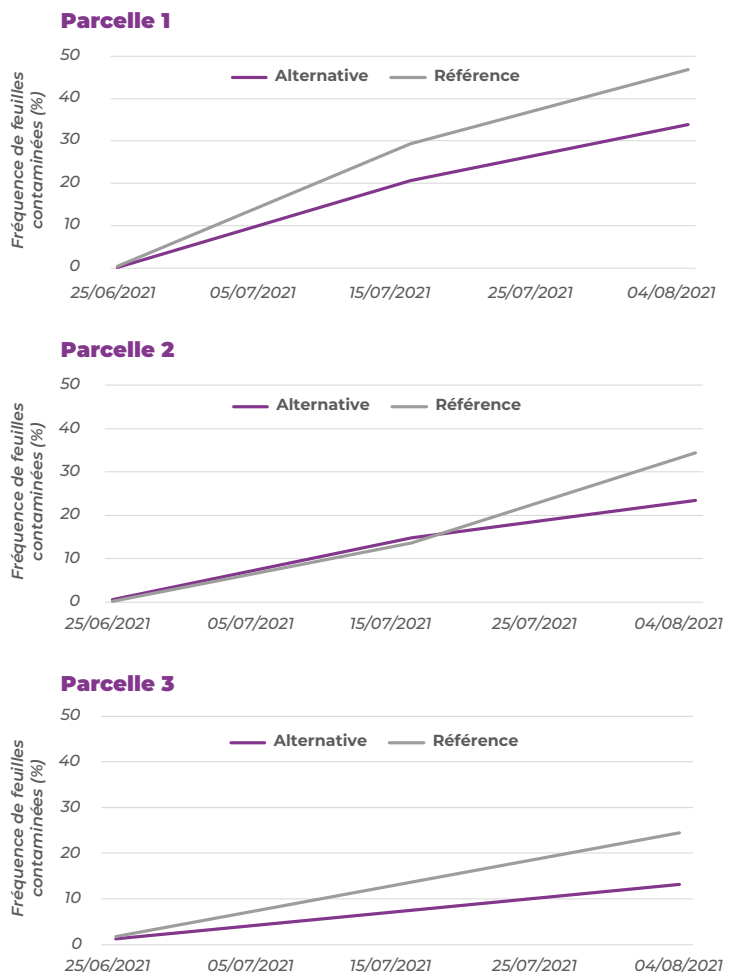
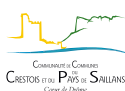
Présentation des résultats en fin de saison : abonnez-vous à la newsletter du GRAB pour connaître les dates !

www.grab.fr

	Quantité de cuivre (kg/ha/saison)	Extrait de plantes utilisés
	Modalité Référence Modalité Alternative	Modalité Alternative uniquement
Parcelle 1	1,45	<ul style="list-style-type: none"> • Décoction Prêle • Infusion Achillée • EF* Fougère • Infusion Reine des Prés • EF* Ortie • EF* Consoude • EF* Laminaire • Sauge
Parcelle 2	2,33	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait de Prêle de l'Herbier Phylae®
Parcelle 3	1,00	<ul style="list-style-type: none"> • EF* Ortie • EF* Consoude • Décoction Bourdaine

* EF : extrait fermenté

Cette action a été réalisée grâce au soutien financier de :



Apprenez à surveiller vos parasites

Rédaction

Laurène **FITO**,
Michel **BOUY**
et Amélie **LEBRE**
FIBL

FiBL
France

Tous les éleveurs et les éleveuses en conduite biologique savent que lors du pâturage, leurs animaux peuvent être infestés par des Strongles Gastro-Intestinaux (SGI). Ceux-ci sont responsables d'un affaiblissement de l'animal, d'une baisse de sa production et parfois de sa mort. En élevage biologique, l'utilisation systématique des vermifuges pour maîtriser le parasitisme n'est pas envisageable. Le développement des résistances des strongles vis-à-vis des molécules anthelminthiques ainsi que l'impact environnemental de certaines d'entre-elles nécessitent d'adopter une approche globale de l'infestation parasitaire. La gestion du pâturage, le pâturage mixte et le recours à des plantes à tanins font partie des outils de maîtrise intégrée du parasitisme.

Une gestion du parasitisme sans recours aux anthelminthiques de synthèse (ou avec un usage limité de ces molécules) est possible à condition de suivre régulièrement les niveaux d'infestation de ses animaux. L'examen des fèces ou coproscopie est une technique rapide, non intrusive et peu coûteuse. Ce type d'analyse consiste à effectuer un comptage des œufs de SGI à partir d'un échantillon de matières fécales. Elle permet de définir un niveau d'infestation, exprimé en œufs par gramme (opg) de fèces.

Face à des animaux présentant des symptômes de parasitisme, les coproscopies individuelles permettront de confirmer un diagnostic. Mais,

la coproscopie trouve tout son sens dans le suivi des niveaux d'infestation. Dans ce cas, il faudra faire plusieurs analyses par lot en mélangeant les fèces de 5 à 10 animaux similaires : par exemple, 1 lot avec les animaux maigres, un lot avec les animaux en bon état et,

éventuellement un lot avec les jeunes (plus sensibles au parasitisme). L'automne est une bonne saison pour faire une coproscopie de bilan. Si l'on veut mieux appréhender la dynamique de l'infestation, des analyses coprologiques en mai ou juin apporteront des informations pertinentes. En cas de traitement vermifuge, cette analyse permettra d'écarter l'hypothèse d'une résistance.

Il faut également souligner que l'immunité des animaux hôtes influe de manière importante sur l'excrétion des œufs par les parasites. Les bovins ont la réponse immunitaire la plus efficace. Après plusieurs mois de contact effectif avec des larves de strongles au pâturage, ils parviennent à acquérir une immunité suffisante pour lutter efficacement contre les SGI. Les chèvres sont par contre beaucoup plus sensibles à l'infestation parasitaire car elles s'immunisent peu. Il en est de même pour les agneaux qui n'ont pas encore eu le temps de s'immuniser.

L'utilisation de cet outil est à encourager chez les éleveurs, la connaissance de l'état parasitaire de leurs animaux reste un des meilleurs leviers pour gérer au mieux la conduite de leur troupeau.



↑ *Haemonchus contortus* est un strongle hématophage de la caillette responsable de graves anémies et de mortalité. (© FiBL France)

Evolution de la réglementation Apiculture biologique : où en est-on ?

Rédaction

Félix **LEPERS**
FNAB

Fleur **MOIROT**
Agri Bio Ardèche

Anne **HAEGELIN**
FRAB AuRA

• Qu'est ce qui change...

Un débat agite actuellement la production apicole bio autour de la nouvelle réglementation bio européenne. Cette dernière prévoit, entre autres choses, de mettre fin à la dérogation "pollinisation" qui permettait de placer temporairement des ruches bio sur des emplacements non conformes, les produits de la ruche issus de ces emplacements étant déclassés en conventionnel. Déplacées sur des emplacements conformes au cahier des charges AB, les mêmes ruches pouvaient ensuite réaliser des récoltes en bio. Un autre régime dérogatoire, permettant la production de miel de lavande et de lavandin sur des emplacements non conformes (avec obligation d'analyse de résidus de pesticides) devrait également disparaître, faute de base juridique.

Le nouveau règlement prévoit, en remplacement de l'ancien cadre, que les ruchers soient situés "essentiellement" sur des zones conformes. Les « zones conformes » sont des zones où la majorité des surfaces (dans un rayon de 3 km) sont bio, naturelles, ou implantées en cultures n'ayant reçu que des traitements ayant une faible incidence sur l'environnement. Il n'est donc plus prévu de ne déclasser que les miels issus de zones non conformes ; le déclassé s'appliquerait aux ruchers

La nouvelle réglementation au niveau Européen a bien été actée mais des précisions peuvent être apportées dans l'interprétation des textes. En France, ces compléments et interprétations sont réunis dans le « guide » et les « notes de lecture ». L'instance d'échanges mobilisée pour interpréter les textes réglementaires et notamment définir les termes « essentiellement » et « zone conforme » est un groupe de travail dédié à l'apiculture, animé par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité). Y siègent des représentants salariés et des apiculteurs du réseau FNAB, ADA France, Interapi, l'ITSAP, les Organismes Certificateurs et des opérateurs de l'aval. Ces 2 termes se prêtent à interprétation et cristallisent les discussions depuis plusieurs mois.

Une fois validé en groupe de travail « apiculture », cette proposition d'interprétation sera présentée au CNAB (Comité national de l'agriculture biologique), également coordonné par l'INAO, qui valide les interprétations, et les inscrits dans le « Guide de lecture ». Dans ce comité, les principales familles professionnelles sont la FNAB, les Chambres d'Agriculture, le Synabio et la Coopération Agricole. L'administration dispose également de plusieurs sièges.

• Et Maintenant ?

La FNAB a organisé une première réunion sur ce sujet le 16 décembre dernier pour informer les apiculteurs des évolutions et recueillir leurs avis. Le sondage a montré des avis très mitigés et la seule position qui faisait consensus était « on reste comme actuellement ».

Le 11 février, une première réunion du comité national d'agriculture biologique a eu lieu pour discuter les points suivants.

~ **Un régime de sanction "souple"** devrait être annoncé pour 2022 permettant de maintenir les pratiques actuelles sans impact sur la certification.

~ **Les organisations professionnelles devront faire des propositions de critères pour définir les "cultures à faible impact"** sur lesquelles il serait possible de produire du miel bio. Ces propositions doivent être faites dans le courant du premier semestre 2022.

~ **L'INAO** doit décider si le déclassé des seuls produits de la ruche, lorsqu'ils sont issus de zones non-conformes, est envisageable juridiquement.

En parallèle les groupements régionaux d'agriculture biologique, seront mobilisés pour définir une position nationale sur le sujet. Un débat sera organisé au sein de la commission réglementation de la FNAB en Mars, puis au Conseil d'Administration de la FNAB pour arrêter une position de réseau

Contactez votre GAB pour participer à la consultation des apiculteurs bio en cours !

Destruction de prairie sans labour : quelles alternatives en contexte caillouteux ?



Rédaction
Romane **MONDOR**
Bio 63

Revenons ensemble sur l'essai de scalpeurs qui ont été testés chez Jean-Michel Cellier-Courtil, polyculteur-éleveur sur la commune de Chadrat, Saint Saturnin dans le Puy-de-Dôme : l'extirpateur Kwick-Finn et le Scalpeur TGA 300 de Treffler.

Jean-Michel
CELLIER-COURTIL
Polyculture-Élevage

Saint Saturnin – (63)



EN BIO,
NATURE ET PROGRÈS
depuis 1989

SAU 
180 ha
CULTURES (150 ha) ET
PRAIRIES/PARCOURS/
CHAUMES/TAILLIS
(130 ha)


ROTATION DE
12-14
ANS

UTH 
4


60 VA
MÈRES AUBRAC


DEUX FOIS
18 000
VOLAILLES DE CHAIR

• Comment avez-vous eu l'idée de cet essai ?

D'habitude, je détruis mes prairies de sainfoin, en place pendant trois ans, avec plusieurs passages de disques superficiels et un travail du sol un peu plus profond avec un Actisol équipé des pattes d'oies. Cependant, j'ai remarqué depuis quelques années que cette façon de faire engendrait souvent une levée de folle avoine. En effet, lorsqu'on exploite une prairie de fauche pendant 3 ans, le stock semencier de folle avoine diminue, et les graines disparaissent de la surface. Par contre, si par la suite on travaille le sol profondément pour détruire la prairie, on lève la dormance de ces graines qui sont alors de nouveau prêtes à germer.

C'est au détour d'une page du magazine Biofil que j'ai vu une publicité pour le scalpeur de la marque Kwick-Finn. Etant à la recherche d'une solution pour faire face à mon problème, j'ai contacté le référent national de la marque et nous avons ensuite organisé une démonstration du matériel dans l'une de mes prairies que je souhaitais détruire cette année.

J'ai eu envie de tester cet outil car un scalpeur peut travailler le sol superficiellement, pas comme l'Actisol. Il me permettrait donc de détruire mes prairies en travaillant le sol très superficiellement, sans trop gratter la terre afin de gérer correctement la folle avoine. L'outil viendrait donc remplacer les passages de disques et d'Actisol. En plus de ce problème de folle avoine, je devais prendre en compte les pierres et rochers qui sont fortement présentes sur la ferme. Cet outil paraissait à priori adapté à cette situation.

• Quel est l'objectif de cet outil ?

C'est un scalpeur avec des dents en queue de cochon et un rotor à l'arrière. C'est le côté « deux outils en un » qui m'a motivé à l'essayer. Il permet donc d'éviter un travail du sol profond pour la destruction des prairies et de moins assécher le sol. En effet, le scalpeur coupe le pivot de la végétation et le rotor projette les plantes scalpées qui séchent alors en surface, et couvrent le sol. Il permet par exemple de remplacer un rotavator, qui n'est pas adapté aux sols caillouteux de ma ferme.

• Quel est votre ressenti sur l'utilisation de cet outil ? Quels sont vos conseils pour de futurs utilisateurs ?

L'outil a beaucoup d'avantages ! Il permet une meilleure aération du sol, de bien effriter la terre et d'avoir moins de mottes de terre qu'avec d'autres outils. Et surtout, les adventices se retrouvent propulsées à la surface, ce qui garantit leur bonne destruction en conditions sèches. Les risques de lissages sont moindres même en conditions humides. Je n'ai pas remarqué de problèmes en présence de cailloux, même s'il faut aviser selon leur taille et leur quantité... Cela convient mieux qu'un outil comme le rotavator pour les sols caillouteux. Je conseillerais de travailler à une profondeur supérieure à 5 centimètres, pour éviter l'« effet peigne » et garantir un bon mélange de la paille.

Enfin, il est aussi possible d'utiliser l'outil après la moisson, sur des chaumes. En revanche dans ce cas, le rotor à l'arrière présente moins d'intérêt. En effet, après passage de l'outil sur des chaumes hautes, cela n'a pas permis de broyer correctement la paille. L'intérêt de l'utiliser après la moisson serait de pouvoir semer des engrais verts en même temps. Malheureusement, ajouter un semoir à l'outil paraît compliqué au vu de la quantité de terre projetée par le rotor qui pourrait enterrer trop profondément des petites graines d'engrais verts.

• Alors, avez-vous choisi ?

Et bien pas vraiment ! Pour le moment, je continue de comparer plusieurs outils pour être sûr de faire le bon choix. J'ai ainsi eu l'occasion d'essayer le Scalper TG 300 de Treffler qui fait un très bon travail. J'ai l'impression que cet outil incarne vraiment bien le scalpage, avec de meilleures dents, brevetées, qui permettent d'obtenir une très bonne précision sur la profondeur du travail de sol et un bon recouvrement entre les dents. Cependant, il ne possède pas de rotor. C'est également un outil lourd qui nécessite beaucoup de puissance et de poids à l'avant. Et surtout, ce n'est pas le même budget...

Je continue donc les essais avec des collègues et m'intéresse notamment au cultivateur Taifun de Einbock, plus adapté pour un semis simultané au déchaumage après moisson et au Vibromulcher de Treffler. Affaire à suivre.

RédactionFabrice **THEVENOUX***Allier Bio*Lise **FABRIES***Bio 15*Julie **GRIGNION***Haute-Loire Bio*Elodie **DE MONDENARD***Bio 63*

Ça mousse Bio en Auvergne !

Avec une vingtaine de brasseries bio et artisanales, une malterie qui s'approvisionne en direct auprès des producteurs du territoire, deux jeunes houblonnières qui sortent leurs premiers houblons « made in Auvergne », et des collectifs de producteurs qui s'organisent pour se diversifier autour de l'orge brassicole, la filière brassicole bio auvergnate est en pleine effervescence « enzymatique » et inonde le territoire d'une belle diversité de mousse.

• Des brasseries en quête de houblon bio.

En 2021, le territoire auvergnat comptait une vingtaine de brasseries bio et artisanales. Des historiques, mais aussi des plus récentes, dont 5 installées ou labellisées en 2021. Elles donnent à découvrir toute une gamme d'arômes et de couleurs. Cette diversité est issue du savoir-faire de chacun, des recettes, mais également des approvisionnements en malt et en houblon. Et ce n'est pas tous les jours facile. Le houblon local est jusqu'à aujourd'hui inexistant, quant au français, il est disponible au compte-goutte. Les volumes disponibles en bio sont très restreints et ne permettent pas de répondre à la demande. Les dérogations sont alors de mise. Et tout ça, sans penser « choix variétal ». Car chaque brasseur a ses petites préférences et ses habitudes de houblon.

• Une malterie qui se la joue locale.

Depuis 2018, la filière a la chance d'avoir vu s'implanter sur le territoire la Malterie des Volcans. De quoi s'approvisionner en Malt bio et local pour les brasseurs. Non seulement la transformation est réalisée sur le territoire, mais la malterie a fait le choix de s'approvisionner en direct auprès des producteurs (Haute-Loire et Puy-de-Dôme). C'est environ 200 T de céréales qui sont collectées en direct chaque année, soit la moitié des besoins de la Malterie. L'objectif est d'augmenter cette part,

mais les apporteurs doivent être équipés en tri et stockage pour pouvoir fournir de l'orge (quelques fois du blé ou du seigle) propre et calibrée. La filière est exigeante et impose des critères qualités : pureté variétale, calibrage de la récolte à 2,5mm, (l'important est surtout la régularité de la grosseur du grain qui est source de bon mouillage et donc d'une germination optimale), taux de protéines pas trop élevé - compris entre 9,5 et 11,5. Un échantillon représentatif doit être présenté avant la validation de l'achat du lot par la malterie.

• L'arrivée du maillon manquant.

Une productrice s'est récemment installée à 600m d'altitude dans le Livradois, à côté d'Amber, pour développer la première houblonnière du territoire, et ce sous le label Agriculture Biologique. Trois hectares sont implantés et sept variétés y sont produites. De quoi donner à rêver pour les brasseurs. Une houblonnière met environ trois ans pour atteindre sa pleine production et les pleines propriétés du houblon. Les premières récoltes ont été réalisées cette année. L'étape de pelletisation (compression des fleurs de houblon séchées en granulés) a été réalisée dans l'Ain.

Dans le département de l'Allier, une jeune productrice de plantes aromatiques et médicinales a installé une première houblonnière de 300 m²

en 2019, puis une seconde de 3000 m² en 2020/21. De nouveaux plants sont attendus cet hiver pour atteindre au total une superficie de 0,5 ha. La première récolte a tenu toutes ses promesses en 2020. Le houblon est conditionné en cône sous vide, après séchage, conservant ainsi les arômes de la plante. Ce sont aujourd'hui 10 variétés qui sont à l'essai.

Les brasseurs vont pouvoir tester pour la première fois du Houblon Bio et Local.

• **Une nécessaire organisation collective des producteurs d'orge brassicole.**

Enfin, la diversification vers la production d'orge brassicole intéresse les céréaliers ou encore les polyculteurs-éleveurs. Plusieurs dynamiques collectives émergent sur différents territoires. Une dans la Haute-Loire et une autre dans le sud du Cantal pour répondre au besoin d'une brasserie. Mais à chaque fois la question de la post-production reste l'élément essentiel. Les outils de tri sont indispensables pour garantir la qualité nécessaire exigée par la filière et les techniques de maltage. La question d'un investissement collectif en équipement de tri et de stockage semble alors une solution pertinente à envisager.

• **Une volonté de la jouer collective.**

Fin 2021, le réseau Bio, la Frab AuRA ainsi que les 4 GAB Auvergnats, ont organisé la « Rencontre d'Automne des acteurs de la filière brassicole Bio Auvergnate ». 22 participants se sont retrouvés dans le joli village pittoresque de Blesle en Haute-Loire.

L'objectif : mieux se connaître, mais également mieux connaître les besoins et les freins de chaque maillon de la filière, afin de faciliter le travail en commun. Différentes pistes d'actions ont été proposées par les participants afin de poursuivre cette dynamique collective en 2022. Dont prioritairement :

~ **Recenser les besoins spécifiques des acteurs bio du territoire en malt et en houblon** (quel volume, quelle qualité, quelle variété) afin d'envisager le développement des surfaces en production et la place disponible pour installer d'autres structures.

~ **Assurer un soutien collectif des brasseurs auprès de l'unique houblonnière** et s'engager à s'approvisionner (en partie) en local et à adapter les recettes aux variétés de houblon disponibles : « Notre intérêt, c'est que cette houblonnière fonctionne »

~ **Fédérer les acteurs de cette filière en proposant de « se former » aux différents métiers des uns et des autres.** Le rendez-vous est pris, une "mise au fil" collective est prévue au printemps sur la houblonnière du Livradois.

La filière est de plus en plus encourageante et les porteurs de projets de plus en plus nombreux. Comme le témoignent également les soutiens du Plan de développement régional de la Filière Brassicole qui a également été présenté lors de cette rencontre.

La journée s'est terminée par la visite de la Brasserie de l'Alagnon, créée en 2009. Ce sont 53 000 litres de bière fabriqués chaque année par la SCOP et par ses 3 associés. De quoi proposer une belle dégustation.



↑ Visite de la brasserie Alagnon



↑ Participants de la journée



↑ Participants de la journée



↑ Échantillon de Bières Auvergnates



Rédaction
Yanis **ESSAOUDI-CARRA**
FRAB AuRA

Les agriculteur-rices bio de la Fnab s'engagent dans une démarche de progrès social

Acteur de la transition écologique et du progrès de l'agriculture depuis 40 ans, la FNAB s'engage aujourd'hui dans une démarche de progrès et d'innovation sociale. Au terme d'une année de travail qui a mobilisé l'ensemble de son réseau, elle a identifié et formalisé neuf critères pour améliorer le bien-être au travail. Adoptés à l'unanimité par son Conseil d'administration, ils seront intégrés dès cette année au label qu'elle a lancé à titre expérimental en 2020.

• Bien-être au travail : une nécessité pour assurer le renouvellement des générations

Le renouvellement des générations est un défi majeur pour le monde agricole, qui a impérativement besoin de susciter de nouvelles vocations. Parce qu'elle est porteuse de sens et d'innovation agronomique, la bio attire certes de nombreux jeunes et moins jeunes. Mais l'image des métiers de l'agriculture (pénibilité, faible rémunération...) reste un frein qu'il est nécessaire de lever en s'attaquant de front à la question centrale du bien-être au travail, grande oubliée de notre secteur⁽¹⁾, y compris en bio. Le label AB, qui s'attache au bien-être animal, ne prévoit en effet rien à ce sujet.

• La valeur travail n'est pas reconnue dans le secteur agricole

La souffrance au travail est une réalité du monde agricole qui se manifeste par un taux élevé de dépressions et de suicides. Si ces conséquences extrêmes touchent avant tout les agriculteur-rices pris dans l'étau du modèle productiviste, les chef-fe-s d'exploitations bio sont aussi soumis au stress généré par des revenus soumis aux aléas du marché, du climat et sans rapport avec le travail fourni et les compétences mises en œuvre. Autant de facteurs anxiogènes qui se

répercutent sur les conditions de travail des salarié-es agricoles.

Les syndicats demandent régulièrement une meilleure application du droit du travail sur les fermes pour ces salarié-es qui effectuent un travail physiquement pénible mais dont les rémunérations sont souvent très basses, les contrats précaires et qui n'ont ni perspectives d'évolution, ni accès au dialogue social.

« Pour améliorer nos conditions matérielles de travail et embaucher dans de bonnes conditions, il faut avant tout avoir un système rentable, souligne Christophe Osmont, paysan bio dans la Manche. Mais les prix des produits agricoles sont déconnectés de la valeur du travail. Il faut donc commencer par inverser la façon de penser. »

• La rentabilité de la ferme condition première du bien-être au travail

Depuis une quinzaine d'années la FNAB travaille sur une approche de fixation du prix non par le marché mais en partant du fonctionnement de l'entreprise agricole.

« Au lieu de déterminer le prix en fonction de ce que le client est prêt à payer, on le construit en partant de critères objectifs qui intègrent les

"... les prix des produits agricoles sont déconnectés de la valeur du travail. Il faut donc commencer par inverser la façon de penser"

" Partir d'un prix juste est non seulement légitime, mais c'est essentiel pour assurer la pérennité des fermes et le bien-être au travail. "

coûts de production, la juste rémunération des productrice-urs, le nécessaire investissement dans l'exploitation et la prise en compte des aléas climatiques », explique Stéphanie Pageot, éleveuse laitière en Loire Atlantique, en charge du label FNAB. « Partir d'un prix juste est non seulement légitime, mais c'est essentiel pour assurer la pérennité des fermes et le bien-être au travail. »

• **Les critères^[2] retenus pour la brique sociale :**

- ~ **Systématisation d'une réflexion et d'une analyse de la rentabilité** de la ferme (formation prix de revient...);
- ~ **Exclusion du statut de conjoint-e collaborateur-trice** ;
- ~ **Encadrement de l'accueil des stagiaires et woofeurs** (un à trois stagiaires maximum à la fois suivant la dimension des fermes et pas plus de deux woofeur-euse-s) ;
- ~ **Interdiction du recours à la main d'œuvre étrangère sous statut de travailleur détaché** ;
- ~ **Consultation des salariés** sur les questions d'organisation du travail (réunions d'équipe

au moins deux fois par an) ;

~ **Rémunération mieux-disante des salariés** (avec diverses options comme la prise en compte de l'ancienneté y compris pour les saisonniers réguliers, l'intéressement des salariés, le versement de primes ou encore des rémunérations supérieures de 10% à celles prévues par la convention collective).

• **2022, année de lancement et du déploiement du label**

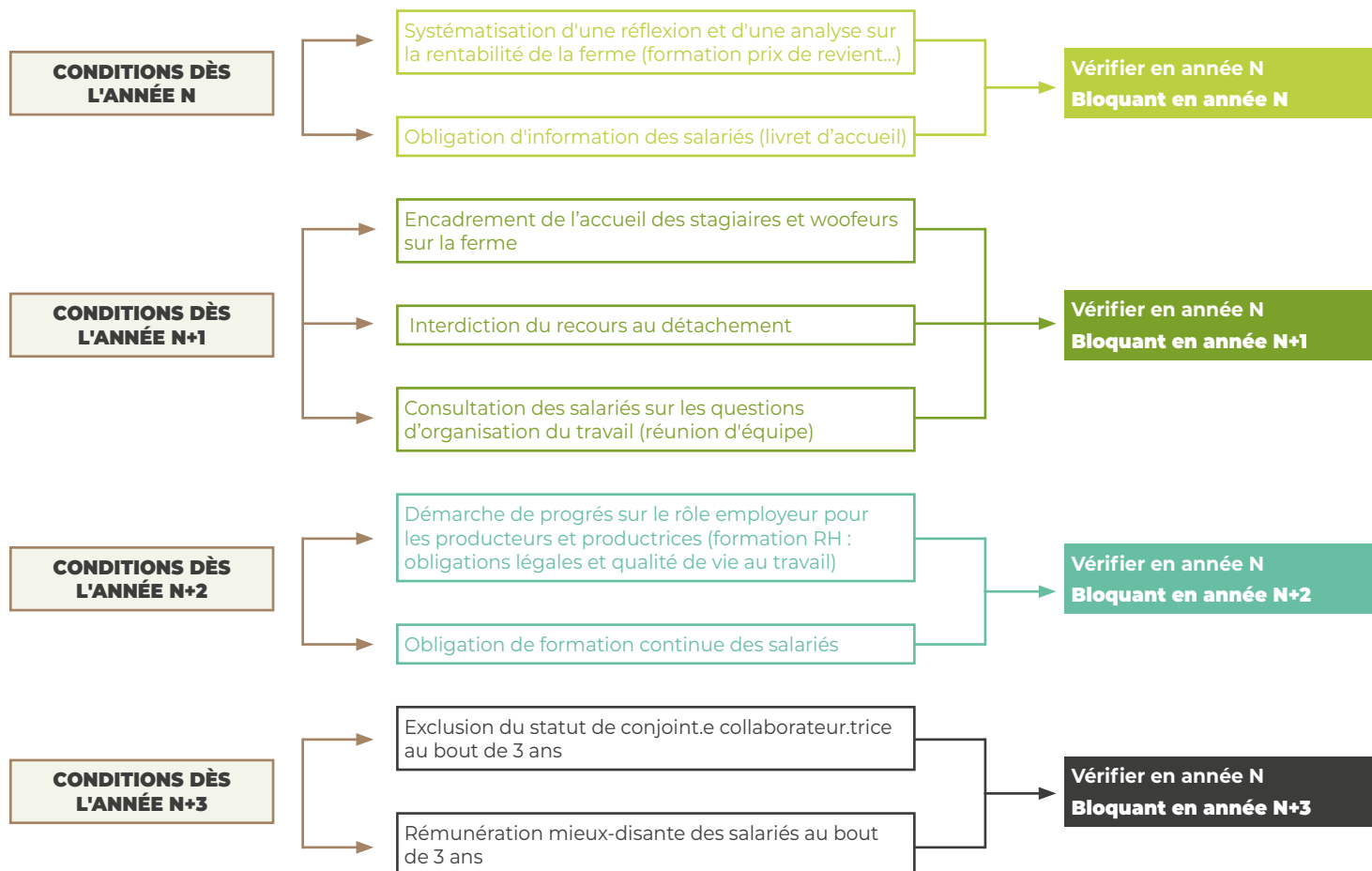
Durant le premier semestre 2022, le réseau se formera pour accompagner les fermes sur les différents aspects du label. A partir de mi-2022, les fermes devraient pouvoir s'engager dans la labellisation pour des premières certifications programmées dès cet automne. La FNAB s'est fixée pour objectif d'accompagner 300 fermes dans la labellisation et dans la mise en place de ces critères d'ici la fin 2022.

^[1] La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail a marqué un véritable tournant dans la prévention des risques professionnels.

^[2] Les travaux menés par la CFDT agri/agro dans « du social dans mon assiette » ont été particulièrement structurants pour établir ces critères.

• **Une démarche progressive**

La brique sociale du label FNAB Bio France contient 9 critères qui devront être mis en place progressivement sur 3 ans :



TOUS EN formation !

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



7 au 9 mars 2022

AUTO-CONSTRUCTION :
Apprendre à travailler le métal autour de l'autoconstruction d'une batteuse.

Collat (43)

Contact :
04 71 02 07 18
cultures.hauteloirebio@aurabio.org

14 mars 2022

BIODIVERSITÉ : Mettre en place une mare sur sa ferme

Savoie ou Haute-Savoie

Contact :
06 12 92 10 42
technique.pv7374@adabio.com

15 & 16 mars 2022

ÉLEVAGE :
Pratiquer la Bio-kinésiologie

Sembadel (43)

Contact :
04 71 02 07 18
cloe.hauteloirebio@aurabio.org

8 & 9 mars 2022

ARBORICULTURE :
Greffage des fruitiers

Savoie ou Haute-Savoie

Contact :
06 12 92 10 42
technique.pv7374@adabio.com

14 mars 2022

MARAÎCHAGE. Ergonomie : le corps au travail, les bonnes postures, les outils adaptés, les outils piégeux

Rhône ou Loire

Contact :
06 30 42 06 96
celine-ardab@aurabio.org

16 mars 2022

BIODIVERSITÉ :
Accueillir et favoriser la biodiversité sur sa ferme

Puy-de-Dôme

Contact :
06 50 16 70 73
priscille.bio63@aurabio.org

9 & 10 mars 2022

PETITS FRUITS :
Mise en place d'un atelier, des bases techniques et agronomiques à la transformation

Puy-de-Dôme

Contact :
06 23 60 66 51
myriam.desanlis@aurabio.org

14 mars 2022

COMMERCIALISATION :
Point de vente collectif : savoir appliquer la réglementation sanitaire

Poët Laval (26)

Contact :
07 79 55 76 52
mcarre@agribiodrome.fr

25 mars 2022

MARAÎCHAGE BIO.
S'installer : quels repères économiques ?

Brignais (69)

Contact :
06 30 42 06 96
celine-ardab@aurabio.org

10 mars 2022

MARAÎCHAGE :
Gestion du climat sous abris quelles solutions pour s'adapter au aléas climatiques ?

Isère

Contact :
06 21 69 09 97
technique.pv3801@adabio.com

14 & 15 mars 2022

TRUFFE ET VIGNE :
Effets d'un aménagement viti-forestier intégré, fonctionnement d'une lisière, agencer sa vigne et ses truffiers, plan de gestion viti-forestier intégrant les truffes.

Ardèche

Contact :
07 85 03 50 01
fleur.moirot@agribio7.org

28 mars 2022

DEMI-GROS :
Connaître les débouchés et savoir vendre ses produits

Coubon (43)

Contact :
07 61 22 10 57
amelie.hauteloirebio@aurabio.org

10 mars 2022

MARAÎCHAGE :
Piloter son irrigation

Centre Drôme

Contact :
06 31 69 98 25
slorphelin@agribiodrome.fr

15 & 16 mars 2022

ARBORICULTURE :
Conduite du verger en bio

Drôme

Contact :
06 31 69 98 25
slorphelin@agribiodrome.fr

28 & 29 mars 2022

PETITS FRUITS :
Calculer son prix de revient pour définir son prix de vente

Puy-de-Dôme

Contact :
06 23 60 66 51
myriam.desanlis@aurabio.org

14 mars 2022

MARAÎCHAGE BIO (Perfectionnement) : ITK de A à Z du concombre et la gestion des piqueurs/suceurs.

Près de Clermont-Ferrand (63)

Contact :
06 09 98 26 46
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org

31 mars 11 avril 2022

COMMERCIALISATION :
Calculer son prix de revient pour ajuster ses prix de vente

Coubon (43)

Contact :
07 61 22 10 57
amelie.hauteloirebio@aurabio.org

**mars
2022**

SOL : Comprendre son sol en observant les plantes bio-indicatrices (perfectionnement)

Rhône ou Loire

Contact :
07 86 27 17 70
ardab2@aurabio.org

**mars
avril
2022**

FRUITS ROUGES :
Gestion des maladies et ravageurs en fraises et framboises

Rhône ou Loire

Contact :
06 30 42 06 96
celine-ardab@aurabio.org

**4 et 5
avril
puis juillet
2022**

LÉGUMES :
Savez-vous planter les choux (et les oignons) en plein champ et en bio ?

Haute-Loire

Contact :
07 61 22 10 57
amelie.hauteloirebio@aurabio.org

**11
avril
2022**

VITICULTURE :
Greffage en fente sur butte de terre

Isère

Contact :
06 26 54 42 37
technique.viti@adabio.com

**20 au
22
avril
2022**

PETITS FRUITS BIO :
Installer un atelier de transformation sur sa ferme

Desges (43)

Contact :
04 71 02 07 18
cloe.hauteloirebio@aurabio.org

**10
mai
2022**

ÉLEVAGE :
Les arbres fourragers pour faire face à la canicule et à la sécheresse

Drôme

Contact :
06 31 69 96 46
ppellissier@agribiodrome.fr

**17 au 19
mai
2022**

PETITS FRUITS :
Installer un atelier de production sur sa ferme

Desges (43)

Contact :
04 71 02 07 18
cloe.hauteloirebio@aurabio.org

**juin
2022**

VOLAILLES :
Prévenir et guérir les maladies par les médecines naturelles et l'autopsie

Aubière (63)

Contact :
07 89 41 88 75
solenn.bio63@aurabio.fr

début
mai
début
juin
2022

VITICULTURE : Surgreffage et greffage en place

*Dans le Diois : début mai
Nord-Ardèche début juin*

Contact :
06 98 42 36 80
jwright@agribiodrome.fr



→ Contact des conseillers du réseau des agriculteurs biologiques d'Auvergne-Rhône-Alpes



● **FRAB AuRA** ●
Les Agriculteurs **BIO** d'Auvergne-Rhône-Alpes

Siège administratif :
INEED Rovaltain TGV,
BP 11150 Alixan
26958 Valence cedex 9

contact@aurabio.org
Tél : 04 75 61 19 35

■ Myriam **DESANLIS**
Fruits, PPAM, Maraîchage
myriam.desanlis@aurabio.org
Tél : 04 73 44 46 14

■ Alexandre **BARRIER GUILLOT**
Conseiller Maraîchage Bio Auvergne
alexandre.barrier-guillot@aurabio.org
Tél : 06 09 98 26 46



● **Agribiodrôme** ●
Les Agriculteurs **BIO** de la Drôme

Pôle Bio, Écosite du Val de
Drôme,
150 av. de Judée
26400 Eure

contact@agribiodrome.fr
Tél : 04 75 25 99 75

■ Samuel **L'ORPHELIN**
Maraîchage et Grandes Cultures
slorphelin@agribiodrome.fr
Tél : 06 31 69 98 25

■ Christian **ICARD**
Maraîchage
cicard@agribiodrome.fr
Tél : 06 14 17 45 87

■ Julia **WRIGHT**
Viticulture, PPAM et Apiculture
jwright@agribiodrome.fr
Tél : 06 98 42 36 80

■ Pierre **PELLISSIER**
élevage
ppellissier@agribiodrome.fr
Tél : 06 31 69 96 46

■ Mathilde **GIBAUD**
Arboriculture et viticulture
mgibaud@agribiodrome.fr
Tél : 06 82 65 91 32



● **Allier BIO** ●
Les Agriculteurs **BIO** de l'Allier

9 place Félix Cornil
03 300 Cusset

■ Fabrice **THÉVENOUX**
animation.allierbio@aurabio.org
Tél : 06 62 71 06 51



● **ARDAB** ●
Les Agriculteurs **BIO** de Rhône et Loire

Maison des agriculteurs
BP 53 - 69 530 Brignais

contact-ardab@aurabio.org
Tél : 04 72 31 59 99

■ Gaëlle **CARON-FARION**
grandes cultures et PPAM
ardab2@aurabio.org
Tél : 06 77 75 28 17

■ Marianne **PHILIT**
Élevage et Apiculture
marianne-ardab@aurabio.org
Tél : 06 77 75 10 07

■ Céline **DEPRES**
Fruits et légumes
celine-ardab@aurabio.org
Tél : 06 30 42 06 96

■ Brieg **CLODORÉ**
Viticulture
brieg-ardab@aurabio.org



● **Agri Bio Ardèche** ●
Les Agriculteurs **BIO** d'Ardèche

AGRI BIO ARDÈCHE
Bat MDG

593 route des Blaches
07 210 ALISSAS

T. 04 75 64 82 96
agribioardeche@aurabio.org

■ Fleur **MOIROT** - chargée de mission
Fruits, PPAM, viticulture et apiculture
fleur.moirot@agribio7.org
Tél : 04 75 64 93 58

■ Rémi **MASQUELIER**
Elevage et maraîchage
remi.masquelier@agribio7.org
Tél : 06 82 42 48 57



● **Haute-Loire BIO** ●
Les Agriculteurs **BIO** de Haute-Loire

2 rue de Pranaud
43700 Coubron

association.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 04 71 02 07 18

■ Cloé **MONTCHER**
Élevage et Apiculture
cloe.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 83 70 68 10

■ Amélie **HERICHER**
Légumes et circuits courts
amelie.hauteloirebio@aurabio.org
Tél : 07 61 22 10 57

■ Julie **GRIGNION**
Grandes cultures
cultures.hauteloirebio@aurabio.org
07 69 84 43 84



● **ADABio** ●
Les Agriculteurs **BIO** de l'Ain, l'Isère,
la Savoie et la Haute-Savoie

95 route des Soudanières
01250 Ceyzeriat
Tél : 04 74 30 69 92

■ Céline **MATHIEU**
Maraîchage dept. 01 & 38
technique.pv3801@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 97

■ Céline **VENOT**
Maraîchage dept. 73 & 74
Arboriculture et petits fruits
technique.pv7374@gmail.com
Tél : 06 12 92 10 42

■ Julie **VINAY**
Viticulture, Apiculture, PPAM
technique.viti@adabio.com
Tél : 06 26 54 42 37

■ Eve **GENTIL**
Polyculture Élevage dept. 73 & 74
technique.pa7374@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 80

■ Polyculture Élevage dept. 01
technique.pa01@adabio.com
Tél : 06 21 69 09 71

■ Charlotte **DOR**
Polyculture Élevage dept. 38
technique.pa38@adabio.com
Tél : 06 26 54 31 71

forum.adabio.com



● **BIO 63** ●
Les Agriculteurs **BIO** du Puy-de-Dôme

11 allée Pierre de Fermat,
BP 70007
63171 Aubière Cedex

Tél : 04.73.44.45.28

■ Élodie **DE MONDENARD**
Grandes Cultures
elodie.bio63@aurabio.org
Tél : 06 87 10 85 39

■ Marie **REDON**
Elevage et Apiculture
marie.bio63@aurabio.org
Tél : 06 07 11 36 84

■ Romane **MONDOR**
Grandes Cultures
04 73 44 45 28
romane.bio63@aurabio.org

■ Priscille **GELLY**
Maraîchage, fruits, PPAM et viticulture
06 50 16 70 73
priscille.bio63@aurabio.org

■ Solenn **BRIOUDE**
Volailles
07 89 41 88 75
solenn.bio63@aurabio.org



● **BIO 15** ●
L'agriculture **BIO** du Cantal

Rue du 139ème RI,
BP 239
15002 Aurillac Cedex

Tél : 04.71.45.55.74.

■ Lise **FABRIÈS**
animatrice Cantal
bio15@aurabio.org

Avec le soutien de :



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

www.aurabio.org